Master Management International
Echanges avec l'Asie

SEMAINE DE L'ASIE
23-25 mars 2016
Le Hall de la Zone A
Université du Havre
25 rue Philippe Lebon Le Havre

ENTREPRISE-POLITIQUE-ETHIQUE : L'éthique des affaires à l'épreuve des intérêts politiques et économiques

Avec entre autres :
Nasreddine EL HAGE
Sabine GAGNIER
Darwis KHUDORI
KIM Young-Il
Hervé LADO
Patrick LEMARIE
Gourmo LO
Jean-Yves MORIN
Pierre-Bruno RUFFINI

CONFÉRENCE-DÉBAT OUVERTE AU PUBLIC
Le vendredi 25 mars 2016 à 10h30-12h et 14h-15h30
Amphi Jules Durand (anciennement Amphi 5)

UNIVERSITÉ LE HAVRE
MASTER ASIE
Faculté des Affaires Internationales

ENTREPRISE-POLITIQUE-ETHIQUE :
L'éthique des affaires à l'épreuve des intérêts économiques et politiques

Conférence-débat dans le cadre de la Semaine de l'Asie
Le vendredi 25 mars 2015, 10h30-12h et 14h-15h30
Salle : Amphi Jules Durand (anciennement Amphi 5)

Compte-rendu de la conférence
Présenté par Darwis KHUDORI

TABLE DES MATIERES

PROGRAMME DE LA JOURNEE — p. 2
MOT D'OUVERTURE : Pascal REGHEM — p. 3
MOT DE BIENVENUE : Morgane CHEVE — p. 4
INTRODUCTION : Darwis KHUDORI — p. 5
INTERVENTION 1 : Nasreddin EL HAGE — p. 6
INTERVENTION 2 : Pierre-Bruno RUFFINI — p. 7
INTERVENTION 3 : Sabine GAGNIER — p. 8
INTERVENTION 4 : Jean-Yves MORIN — p. 9
INTERVENTION 5 : Hervé LADO — p. 10
INTERVENTION 6 : KIM Young-Il — p. 11
INTERVENTION 7 : Patrick LEMARIE — p. 12
COMPTES-RENDUS DE LA CONFERENCE PAR LES ETUDIANTS MASTER ECHANGES AVEC L'ASIE — pp. 13-37
Stina BARRAY, Yveline KOFFI, Nadège MEYNARD, Souria ZEGHICHE
Sara BOUMHAOUSS, Camille DELSARTE, Fatima-Azzahra KAAKOUA
Elodie CHABOT, Lizi HERMANN, Lisa LAHITE, Aurèle LEMONNIER
Léa DEMARLE
Violaine DIKANDJA, Marjorie LOFFICIAL, Marine MONCHAUX, Élodie PORA
Marion GEORGES, Matthieu LANNEE, Marie-France PRATS, Joanna SERVEAUX
Solène LECOQ
LIN Zhutian, WANG Chan
LUO Dan, Léo RONCO
Claire NOURRISSON
Daniel NTONI
Justine PASCUAL
Cynthia PATER, ZHANG Xiaolei, ZHAO Mengjue
Marie PESAVENTO, Fanny WILLAUME
Olga PUGACH
Mohamed SALL, TIAN Rui, ZHAO Mengning, ZHAO Wenjun
Mary VERINES

ENTREPRISE-POLITIQUE-ETHIQUE :
L'éthique des affaires à l'épreuve des intérêts économiques et politiques
Université du Havre, Site Lebon, Zone A, Amphi Jules Durand (anciennement Amphi 5)

PROGRAMME

10h00-10h30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET DES INTERVENANTS
10h30-10h40 OUVERTURE : M. Pascal REGHEM (président de l'université), Mme Morgane CHEVE (doyenne de la Faculté des Affaires Internationales)

10h40-12h15 PERSPECTIVE

Président des séances :
M. Darwis KHUDORI (Maître de conférences en langue et civilisation orientales à l'Université du Havre, Directeur du Master Echanges avec l'Asie)

Intervenants :
Nasreddine EL HAGE (Docteur d'Etat en droit, enseignant de droit privé, de criminologie et de pénologie à l'Université du Havre, Ancien responsable du diplôme Gestion de la Formation Professionnelle) : ***La notion d'éthique et sa portée en droit des affaires***
M. Pierre BRUNO-RUFFINI (Professeur de Sciences économiques à l'Université du Havre, Enseignant d'économie internationale) : ***La géopolitique et les affaires: l'emprise des Etats sur le commerce international***
Mme Sabine GAGNIER (Chargée de campagne « Acteurs économiques et droits humains » Amnesty International France) : ***Droits humains et business : le respect des droits humains dans les affaires est-il facultatif ?***

Discussant :
M. Patrick LEMARIE (Professionnel d'entreprise Formation Management Traduction, enseignant de Business Ethics en Licence Management International à l'Université du Havre)

14h00-15h30 PRATIQUE

Président des séances :
M. Darwis KHUDORI

Intervenants :
M. Jean-Yves MORIN (Directeur des risques General Electric Capital France, Chargé de cours de Stratégie et financement de projets d'entreprise en Asie au Master Echanges avec l'Asie du Havre) : ***Homogénéisation des approches internationales des valeurs d'éthique et Ethique de concurrence***
M. Hervé LADO (Docteur en Economie, Chercheur Associé à l'ESSEC Business School - Programme Companies and Development - CODEV-, Consultant en RSE / DD) : ***RSE et enjeux géostratégiques des Etats et multinationales en Afrique***
M. KIM Young Il (Exilé politique de la Corée du Nord en Corée du Sud, Directeur du mouvement populaire pour la réunification de la Corée) : ***On global North Korean labour exploitation driven by governmental and economical interest***
M. Patrick LEMARIE : ***Considérations sur l'Ethique des Affaires dans le cadre d'une pratique professionnelle***

Discussant :
M. Gourmo LO (Maître de conférences en droit à l'Université du Havre, enseignant de droit administratif, de droit public et de relations internationales)

Pascal REGHEM

Mot d'ouverture

Président de l'Université du Havre

Mesdames, messieurs,

C'est toujours un plaisir pour un président d'ouvrir une conférence-débat qui se déroule dans les locaux de son université. Ce type de manifestation contribue aux rôles essentiels de l'université que sont la création et la diffusion des savoirs.

Cette conférence s'inscrit dans le cadre de la Semaine de l'Asie animée par les projets mis en œuvre par les étudiants et étudiantes du Master Management International Echanges avec l'Asie.

Cette conférence réunit des acteurs du monde académique mais également des acteurs du monde socio-économique ce qui est une des ambitions de notre université, agir pour créer des liens entre l'université et le monde socio-économique et apporter de la visibilité et de la lisibilité à l'Université du Havre.

Le sujet de cette conférence est quant à lui porteur d'une dimension importante pour notre université, tant cette dimension internationale est partie prenante de nos actions en recherche et en formation, l'histoire de notre université par sa Faculté des Affaires Internationales en constitue une base essentielle. En effet, Entreprise – Politique – Ethique, ce sujet n'a d'intérêt que s'il est abordé avec une perspective internationale.

Je vous souhaite donc des échanges fructueux et une nouvelle fois je remercie tous les acteurs qui ont contribué à la mise en place de cette conférence, équipe pédagogique, personnels techniques et administratifs ainsi que les étudiantes et étudiants chargé-es de la mise en place de cette conférence.

Morgane CHEVE

Mot de bienvenue

Doyenne de la Faculté des Affaires Internationales

Bonjour à tous,

En tant que doyen de la Faculté des Affaires Internationales je tenais à vous accueillir et à vous souhaiter la bienvenue dans notre établissement.

La Semaine de l'Asie, organisée par les étudiants du Master Echanges avec l'Asie, sous l'encadrement de leurs enseignants, est l'occasion pour eux d'organiser différentes manifestations pour contribuer à faire connaître la richesse des cultures asiatiques à l'ensemble de la communauté universitaire havraise.

Cette manifestation, désormais bien établie dans nos traditions, contribue aussi à affirmer les spécificités de notre faculté qui se veut multiculturelle et ouverte sur l'international dans l'ensemble de ses activités.

Pour toutes ces raisons je souhaite remercier ici l'ensemble des organisateurs et tout spécialement notre collègue Darwis Khudori.

Le format de la conférence à laquelle vous prenez part aujourd'hui et qui se pose la question de savoir si l'éthique est soluble dans les intérêts économiques et politiques, est emblématique de la manière de fonctionner de notre université. Elle fait participer des universitaires et des professionnels, dans un cadre pluridisciplinaire et leurs permets de confronter des approches théoriques et des enjeux pratiques, dans un cadre international.

Nul doute que cette journée sera fructueuse !

Je vous souhaite une bonne journée.

Darwis KHUDORI

Introduction à la conférence-débat
ENTREPRISE-POLITIQUE-ETHIQUE : L'éthique des affaires à l'épreuve des intérêts économiques et politiques

De formation architecte et historien, Darwis KHUDORI est maître de conférence en langues et civilisations orientales à l'Université du Havre et directeur de la formation Master Management International Echanges avec l'Asie au sein de cette université. Il a écrit des ouvrages en anglais, en français et en indonésien. Son dernier ouvrage s'intitule BANDUNG AT 60: NEW INSIGHTS AND EMERGING FORCES (co-édition PUSTAKA PELAJAR, ARENA, CIRFA, CODESRIA, GLOBAL UNIVERSITY FOR SUSTAINABILITY, 2015).

Les discours et les réalités dans le monde des affaires sont souvent contradictoires. Au niveau du discours, chaque entreprise déclare en général dans sa charte d'éthique le respect des grands principes internationaux (droits de l'homme, droit du travail, protection de l'environnement, bonne gouvernance, gestion transparente, lutte contre la corruption…). Cependant, la réalité n'est pas toujours en accord avec le discours. Les exemples sont nombreux : Sanlu (lait à la mélamine, Chine), Spangero (viande de cheval, France), Volkswagen (fraude informatique, Allemagne), etc.

Les gouvernements des pays occidentaux dits « démocratiques » et « respectueux des droits de l'homme » ne sont pas toujours, eux non plus, des bons exemples en matière d'affaires politico-économiques internationales : leur alliance avec des régimes dictatoriaux ou autoritaires en Afrique, en Asie et en Amérique Latine est bien connue. Bokassa (Centrafrique), Kadhafi (Libye), Saddam Hussein (Irak), Soeharto (Indonésie), Marcos (Philippines), Park Chung Hee (Corée du Sud), Ben Ali (Tunisie), Pinochet (Chili), le régime d'apartheid en Afrique du Sud, les monarques de l'Arabie saoudite et des pays du Golfe arabo-persique… étaient et sont les amis ou les alliés des pays occidentaux.

Dans ce contexte, trois questions se posent : Pourquoi ces contradictions ? L'éthique des affaires, à quoi ça sert ? Les droits de l'homme et la démocratie, ne sont-ils pas bons pour les affaires ?

L'objectif du séminaire est de comprendre la logique de ces réalités et de sensibiliser les étudiants, qui sont les futurs professionnels dans les échanges internationaux, aux principes des affaires qui respectent les droits de l'homme, la démocratie et l'environnement dans une perspective de développement durable. Cette rencontre sera l'occasion de discuter de la problématique de l'éthique des affaires tant au niveau du concept qu'au niveau pratique à travers des thématiques qui y sont liées comme la responsabilité sociétale de l'entreprise, le commerce équitable, l'approche asiatique « gagnant-gagnant », ainsi que les défis de l'entreprise dans des pays reprochables en matière de droits de l'homme et de démocratie (Chine, Corée du Nord, Myanmar, Thaïlande, Vietnam…).

Nasreddine EL HAGE

La notion d'éthique et sa portée en droit des affaires

Docteur d'Etat en droit, Nasreddine EL HAGE enseigne le droit privé, la criminologie et la pénologie à l'Université du Havre. Auteur d'une thèse de doctorat d'Etat sur les parts de l'inné et l'acquis dans l'explication de la violence humaine, il a publié de nombreux articles dans les revues juridiques. Il est également coauteur de plusieurs ouvrages collectifs sur les principes du droit, la criminologie, la diversité religieuse, les droits de l'homme et le droit européen. De 2004 à 2014, il a été responsable pédagogique du diplôme Gestion de la Formation Professionnelle à l'Université du Havre.

Tout d'abord, il faut préciser la notion d'éthique, la distinguer des autres notions voisines, notamment celles de morale, de droit et d'équité, et identifier le critère permettant de distinguer la règle éthique de la règle de droit.
L'éthique se subdivise en trois branches : l'éthique analytique ou méta-éthique, l'éthique normative et l'éthique appliquée. C'est cette dernière qui nous intéresse, car elle inclut l'éthique des affaires qu'il convient de définir et préciser sa place dans notre système juridique, notamment dans les codes légaux et dans les codes et les chartes d'éthique.
Il faut ensuite vérifier l'application concrète de l'éthique des affaires au niveau des individus, au niveau des entreprises et au niveau des Etats.
- Au niveau des individus, nous retenons essentiellement l'obligation d'agir de bonne foi, en personne raisonnable ou en application d'un code ou d'une charte de déontologie spécifique à une profession ou à une activité.
- Au niveau des entreprises, nous nous intéressons aux rapports entre l'entreprise et l'administration, entre l'employeur et ses salariés, entre l'entreprise et ses partenaires, entre l'entreprise et ses concurrents et enfin entre l'entreprise et ses clients.
L'éthique des affaires au niveau des individus et au niveau des entreprises est soumise à un contrôle exercé par une ou plusieurs des instances suivantes : les instances professionnelles (comités d'éthique), les instances administratives (autorités administratives indépendantes) et les instances judiciaires (les juridictions françaises, la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de justice de l'Union européenne).
- Au niveau des Etats, nous examinerons l'attitude d'un Etat à l'égard d'un ou de plusieurs individus, l'attitude d'un ou de plusieurs individus à l'égard d'un Etat et enfin l'attitude d'un Etat à l'égard d'un autre Etat.
Concernant l'attitude d'un Etat à l'égard d'un ou de plusieurs individus, nous retenons essentiellement la complaisance d'un gouvernement à l'égard d'un dictateur ou d'un milliardaire pour des motifs politiques ou économiques, notamment en matière d'investissement de capitaux dont la provenance est douteuse.
Quant à l'attitude d'un ou de plusieurs individus à l'égard d'un Etat, nous retenons, à titre d'exemple, le boycott de produits provenant d'un Etat pour des raisons liées à la guerre ou à la violation du droit international ou des droits de l'homme.
Relativement enfin à l'attitude d'un Etat à l'égard d'un autre Etat, nous retenons notamment le droit d'ingérence et le devoir d'ingérence au regard des règles du droit international, notamment la Charte des Nations Unies.

Pierre-Bruno RUFFINI

La géopolitique et les affaires : L'emprise des Etats sur le commerce international

Pierre-Bruno Ruffini est professeur de sciences économique à la Faculté des Affaires Internationales de l'Université du Havre, où il enseigne l'économie internationale. Il a présidé l'Université du Havre de 2000 à 2005. De 2007 à 2013, il a été conseiller pour la science et la technologie au sein du réseau diplomatique français, pour lequel il a travaillé en Russie et en Italie. Son dernier ouvrage a pour titre "Science et diplomatie : Une nouvelle dimension des relations internationales" (Editions du Cygne, 2015).

De quoi dépendent les échanges commerciaux entre pays ? A cette question, les économistes répondent généralement en soulignant le rôle des différences internationales de productivité, des différences dans les dotations en facteurs de production et en ressources naturelles, ou encore des imperfections de la concurrence et des comportements stratégiques des grandes entreprises. Ces fondements économiques du commerce international constituent sans nul doute des références majeures pour répondre à des questions de base telles que "qui commerce avec qui avec qui et pour quels produits ?". Qu'elles soient « traditionnelles » ou « nouvelles », les théories du commerce international apportent chacune une partie des réponses, en expliquant de quoi le volume et la nature du commerce international dépendent, ou plutôt dépendraient si seules les forces économiques étaient à l'œuvre. Dans le commerce international, pourtant, les forces économiques ne jouent pas seules. D'autres facteurs (culturels, géographiques, sociologiques ...) contribuent à façonner le commerce international. Parmi eux, une attention particulière est accordée ici aux facteurs géopolitiques. Les exportations ou les importations d'un pays ne sont pas seulement motivées par les intérêts et les comportements des agents privés, producteurs ou consommateurs de biens et services. Les gouvernements (ou de façon synonyme ici, les Etats souverains) sont également impliqués dans le commerce international, sur lequel ils ont la capacité d'exercer leur emprise. Aussi, le commerce extérieur d'un pays n'est-il pas sans rapport avec ses intérêts stratégiques et sa volonté d'influence dans le monde.

La présentation a pour but d'explorer et d'illustrer sur quelques exemples la relation à double sens qui existe entre le commerce et la politique étrangère, dont la diplomatie est la forme d'expression privilégiée. Les préférences commerciales que certains pays s'accordent mutuellement renforcent les solidarités politiques. Certains courants d'échange sont motivés par de purs objectifs diplomatiques. Et le commerce extérieur peut être un levier pour tenter de modifier les rapports de force internationaux (sanctions économiques, embargos…). Ainsi, une partie du commerce international relève de logiques géopolitiques. Mais la relation entre la diplomatie et le commerce peut aussi être lue dans l'autre sens. La diplomatie d'un pays apporte son appui aux entreprises nationales dans leur conquête des marchés étrangers. Les visites d'Etat ou le rôle commercial des ambassades ont un impact sur le commerce bilatéral qui est largement documenté. A l'échelle multilatérale, les appareils diplomatiques apportent leur soutien au monde des affaires en participant à la gouvernance de la mondialisation économique. Plurielle dans ses formes d'expression, cette emprise des Etats exerce une influence marquée sur le volume, le contenu et l'orientation des flux commerciaux sur la scène mondiale.

Sabine GAGNIER

Droits humains et business : le respect des droits humains dans les affaires est-il facultatif ?

Sabine Gagnier, docteur de l'Université Paris VII, est chargée de campagnes sur les Acteurs économiques et les droits humains chez Amnesty International France depuis 2012. Auparavant chargée de mission dans le développement durable et l'économie sociale et solidaire, puis co-rapporteur d'un groupe de travail au sein de la plateforme RSE, elle s'intéresse à la RSE et aux droits humains depuis plusieurs années, en France comme à l'international.

Les entreprises multinationales sont parfois complices, voire directement responsables, de différentes atteintes aux droits humains, et sont peu regardantes de l'éthique. Comparé à d'autres secteurs, ces agissements sont particulièrement nombreux dans le secteur des industries extractives. Avec 28 % des cas présumés d'atteintes aux droits humains commises par des entreprises, le secteur extractif est le premier secteur concerné par les violations des droits humains.

Certaines de ces entreprises ont un impact important sur les droits humains et entrainent des conséquences telles que des pollutions, l'utilisation abusive des ressources en eau qui privent les populations d'eau salubre et de nourriture (agriculture, pêche). Il arrive que des villages entiers soient déplacés de force pour permettre les activités extractives. Des opérations sécuritaires musclées destinées à protéger les sites d'exploitation peuvent poser des problèmes un problème récurrents surtout quand elles interviennent dans des pays marqués par des conflits.

Cela entraîne beaucoup de pauvreté dans des pays qui parfois disposent d'importantes ressources naturelles. C'est la malédiction des ressources.

Protéger les droits économiques, sociaux et culturels de ceux qui vivent dans la pauvreté fait partie des missions que se donne Amnesty International. Depuis des décennies, nous enquêtons sur certaines entreprises qui ont commis des abus ou des violations de droits humains, tels que Vedenta Resources en Inde, Trafigura en Côte d'Ivoire ou encore récemment certaines entreprises au Qatar, ou en République démocratique du Congo (à travers l'extraction du cobalt qui sert à fabriquer les batteries de nos téléphones portables).

Amnesty International demande avant tout aux Etats de mettre en œuvre, sur le plan national et international, des cadres juridiques pour contraindre les entreprises à rendre des comptes. Car on ne peut compter seulement sur l'envie d'une entreprise d'être éthique. Dans ce cas, il n'y aurait aucune garantie que toutes le soient.

Amnesty International réclame un contrôle efficace et effectif sur les entreprises dans leur pays d'origine et à l'étranger et la possibilité, pour ceux dont les droits sont bafoués, d'obtenir réparation.

Jean-Yves MORIN

Homogénéisation des approches internationales des valeurs d'éthique et Ethique de concurrence

Jean Yves Morin est actuellement Directeur Général Délégué de GE Capital en France en charge des risques. Apres plusieurs années en financement de projets et d'actifs (aéronautique et shipping) à New York et à Paris, il a développé le pole des financements de projets de la Caisse des Dépôts et est ensuite passé dans le financement industriel. Il a rejoint le groupe IBM pour des responsabilités en Europe et ensuite en France où il a eu plusieurs rôles au sein des financements d'équipements et de l'affacturage avant de prendre la direction Générale d'IBM France Financement. Il a rejoint le groupe General Electric début 2014 pour prendre la division Contrôle et Risques.

L'intervention abordera entre autres des questions suivantes :

1) Difficulté pour les sociétés internationales de réagir de manière uniforme au vu de la diversité des situations pays et culture

2) Compétitivité internationale et respect des valeurs éthiques devraient être totalement associés alors qu'en fait il existe encore de trop grandes disparités

3) Différences latines / anglo-saxonnes / asiatiques / africaines à mettre en perspective face aux enjeux

4) Qu'en est il des normes internationales voire même européennes sur ces enjeux ?

5) Rôles des multinationales d'opinion et prix économiques de ces positions ?

6) Rôle des états quant aux sociétés publiques ?

Hervé LADO

RSE et enjeux géostratégiques des Etats et multinationales en Afrique

Hervé LADO est docteur en économie de Paris 1 et titulaire d'un Master en Finance et Stratégie de Sciences Po Paris. Sa thèse a porté sur la responsabilité sociétale des multinationales pétrolières au Nigeria. Pendant plusieurs années, il a, au sein du réseau des services économiques français, accompagné les entreprises françaises dans leur développement en Afrique. Plus récemment, il a été Chef d'Equipe Environnementale et Sociétale d'un Projet de Barrage hydroélectrique au Cameroun (420 MW, +1Md$) pour l'Etat du Cameroun, EDF, la SFI et Rio Tinto Alcan. Chercheur Associé au Programme Companies and Development (CODEV) à l'ESSEC Business School, ses recherches portent sur le processus de développement durable, la RSE et la prédation.

Les multinationales participent activement aux jeux politico-économiques à différentes échelles -locales, nationales, internationales- afin d'entretenir leur compétitivité. Sur la scène internationale, les Etats se mobilisent pour défendre leurs intérêts géostratégiques et économiques, notamment en soutenant le développement international de leurs entreprises. Pour ce faire, les Etats puissants accordent diverses aides, subventions et garanties aux entreprises aussi bien sur le territoire qu'à l'étranger via les réseaux de diplomatie économique, contribuant ainsi au rayonnement international de leurs multinationales.
Lorsque les multinationales, avec l'appui de leurs Etats d'origine -qu'ils soient occidentaux ou asiatiques-, opèrent à l'étranger dans des environnements institutionnels faibles ou fragiles comme le sont nombre de pays africains, l'incitation est forte d'user de leurs immenses pouvoirs politiques et financiers pour entretenir des rentes. Elles sont de ce fait susceptibles de développer des pratiques de prédation, c'est-à-dire de domination contre l'homme, la nature et les institutions des pays d'accueil.
Le mouvement du Développement Durable (DD) et de la RSE tente de lutter contre ces pratiques de prédation en promouvant des principes éthiques favorables au respect de la dignité humaine. Cependant, lorsque le rapport de forces entre Etats puissants/multinationales et pays d'accueil est fortement déséquilibré, les normes et référentiels DD/RSE sont d'autant plus susceptibles d'être instrumentalisées par les premiers pour servir des intérêts économiques et géostratégiques, surtout lorsque des pays puissants comme le Canada réduisent la RSE à des initiatives volontaires au service de la compétitivité des entreprises.
Dans ces conditions, la promotion de l'éthique dans les affaires est un véritable défi pour les pays africains, tous étant en compétition pour attirer des investisseurs étrangers. Si par exemple le Tchad, pays parmi les moins bien classés en matière de gouvernance, a pu sanctionner en 2014 le géant pétrolier chinois CNPC pour enfouissement illégal de déchets pétroliers d'une amende de 400M$ avec entrée de l'Etat dans le capital de la filiale locale, alors il est permis d'espérer un rééquilibrage des pouvoirs au fur et à mesure que les pays africains vont gagner en maturité institutionnelle.

KIM Young-Il

On global North Korean labour exploitation driven by governmental and economical interest

KIM Young-Il is co-founder and the Executive Director of PSCORE (People for Successful COrean REunification), a Seoul-based organisation dedicated to improve the human rights situation of North Koreans and to establish a unified Korean peninsula. He succeeded to settle legally in South Korea since 2001 after several attempts to escape from his country, North Korea. He graduated from the Chinese Language Department at the Hankuk University of Foreign Studies, Seoul, in 2006. PSCORE's activities include education, street campaigns, conferences and fundraising events alongside investigation and research into the issues surrounding defectors such as human trafficking, unemployment and drug abuse.

When addressing North Korean society, the global community employs negatively charged descriptions such as nuclear weapons, human rights exploitation, dictatorship, fear, and governmental censorship. The North Korean regime infuses distorted information in people and maintains its ever-unstable form of dictatorship through its unrelenting purging of any resistance in the population. Continuously fomenting threats to the external world, the regime persists to develop weapons for mass destruction, including nuclear weapons, and rewards its miniscule loyalties with foreign luxuries that cannot even be imagined by the rest of the population.

In order to maintain such an unbalanced reign, the regime is required to secure foreign currency. Isolated from the global community, North Korea obtains foreign currency by selling off its labour force in a manner that closely resembles slavery. North Korean migrant labourers live under constant monitoring and are left with no choice but to persevere under lacking living standards as their families are held as hostages back home. According to this organisation's research from 2015, the North Korean authorities are maintaining an undercover prison at a logging construction site in Russia and have been found to be torturing the labourers severely before returning them to homeland and brutally punishing them.

We hope to raise awareness of the realities of North Korean regime as limited as our approach may be, and plead that the global consciences listen to the desperate voices of our fellow North Koreans.

Patrick LEMARIE

Considérations sur l'Ethique des Affaires dans le cadre d'une pratique professionnelle

Consultant en Management International, traducteur interprète Diplômé d'Etat. Diplôme d'Université en Terminologie, Université Rennes 2. Formateur en management international auprès d'agences internationales de développement (JICA Madagascar). Intervenant professionnel, chargé de cours à l'Université du Havre depuis 2000 en méthodologie de la traduction, management interculturel, management international et éthique des affaires.

Du code d'Hammourabi à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, dans quelle mesure l'humanité a-t-elle progressé depuis que les sociétés humaines se sont penchées sur la problématique de l'éthique ?

Selon Oxfam International, le pourcent le plus riche de la planète détient en 2016 plus que les 99% restants de la population.

Comment après un tel constat les plus démunis peuvent-ils encore espérer gravir les différentes marches de la pyramide de Maslow pour se réaliser pleinement ?

Nous devons malheureusement constater que le progrès technologique n'a pas fondamentalement éradiqué les disparités entre le Nord et le Sud et que des formes modernes d'esclavage se développent, favorisées trop souvent par une utilisation du droit qui ne sert pas vraiment les individus, qu'ils vivent en Afrique ou en Europe. Ces injustices sociales affectent aussi bien évidemment, les employés français, qui en toute légalité se voient éloignés de l'emploi, en raison de la concurrence avec les travailleurs détachés, permise par la directive européenne Bolkestein.
Force est de constater qu'Ethique et affaires demeurent trop souvent antinomiques.

« Une morale pour les aigles, une autre pour les pigeons », doit-on accepter cet état de fait, sans agir ?

Choisir entre l'avidité et la sobriété, entre la toute-puissance et l'humilité. Tels sont les dilemmes qui interpellent l'homme du vingt-et-unième siècle qui désire revendiquer des valeurs éthiques.

Devons-nous reconnaître que nous ne sommes pas naturellement éthiques et enclins à désirer le meilleur pour les autres où qu'ils vivent. Cette prise de conscience et ce changement doivent passer par l'éducation afin que nous cessions pour certains d'entre nous, de nous comporter comme des prédateurs. Pour faire ce travail d'ascèse, sans doute devons-nous nous inspirer de la sagesse orientale, faire le deuil de la toute-puissance, privilégier l'émulation et l'empathie plutôt que la compétition mortifère.
Eduquons nos enfants s'il est déjà trop tard pour les adultes, afin qu'ils ne se comportent pas comme des loups avec leurs semblables.

COMPTES-RENDUS DE LA CONFERENCE PAR LES ETUDIANTS M1 ET M2 MANAGEMENT INTERNATIONAL ECHANGES AVEC L'ASIE

Les textes présentés ci-après ont été rédigés par des étudiants M1 et M2 Echanges avec l'Asie à la suite de la conférence. Ces textes sont présentés tels quels sont à l'origine, sans correction linguistique. Il convient de noter qu'ils sont de langues maternelles et nationales diverses : chinoise, française, marocaine, mauritanienne et russe.

Stina BARRAY, Yveline KOFFI, Nadège MEYNARD, Souria ZEGHICHE — M1

Il est difficile pour une multinationale de réagir de manière uniforme dû à sa présence dans beaucoup de pays et donc à la compréhension nécessaire des différentes cultures, la mise en place d'un processus uniforme de gestion et d'un cadre de suivi et de contrôle sans aller à l'encontre des règles locales.

L'éthique des affaires, à quoi sert-elle ?

Il faut comprendre la logique de cette réalité, avec le respect des droits de l'Homme. A étudier au niveau du concept et de la pratique. L'éthique a plusieurs aspects comme l'éthique appliquée et celle qui est proche de la notion morale. La notion de « équitable » est un système d'échange aux préoccupations éthiques, sociales, et environnementales.

Aujourd'hui, l'éthique est de plus en plus importante dans les entreprises ; les groupes de conformités sont de plus en plus reconnus et ont plus de pouvoir. Cependant, les normes internationales ont un rôle peu audible de nos jours, à cause du contexte géopolitique et sécuritaire qui entraîne des coûts prioritaires sur des domaines autres que l'éthique. Les sociétés publiques peuvent servir de repère dans l'économie locale mais elles sous-estiment leur valeur d'exemple.

L'éthique varie d'une société et d'une époque à l'autre. Elle agit de bonne foi face à des déontologies. Elle ne peut être ajoutée que par des clauses ou des notes de service liées au travail, faites par le patron.

Est-ce que le citoyen français peut appeler au boycott des produits provenant d'un Etat étranger ?

Non, car cela concerne la distinction d'une appartenance à une nation donnée.

Comment une multinationale qui a un but économique entretient des activités politiques ?

RSE signifie la Responsabilité des Entreprises.

Cette responsabilité est composée de la responsabilité:

Économique et financière

Sociale envers les salariés

Sociétale et environnementale

Politique

Philanthropie :(donner)

Extraordinaire (aide urgente)

Si un État est fragile, la RSE va être difficile à mettre en place. En effet un État fragile correspond à un État qui n'a pas ratifié les conventions internationales et donc qui a un vide juridique.

Pour que la RSE puisse être mise en place il faut une stratégie communautaire, nationale et régionale d'accueil des investisseurs, il faut des dispositions juridiques, crédibles et des

expertises en négociation et en finance et enfin une société civile capable de se poser en partie prenante crédible.

Les multinationales en Afrique ont un pouvoir écrasant. Depuis quelques années les multinationales asiatiques investissent davantage à l'étranger que les autres multinationales. Plus de 24% des investissements de ces dernières passent par des paradis fiscaux, ce qui représente une perte importante pour les États d'accueil.

De quoi dépend le commerce international ?

Il y a un intérêt national : les préférences de la nation sont en principe promues par l'Etat.

Le commerce international n'est pas toujours avantageux à cause des rapports de force. 97% des métaux rares sont produits en Chine.

Les intérêts rattrapent très vite les valeurs de la République, cela en vient à une contradiction permanente. Donc cela reste une activité au service de l'influence géopolitique. Le commerce international est un moyen de contrainte. Les chefs d'Etat sont des représentants du commerce. Or il est difficile de mesurer ce commerce géopolitique.

Amnesty travaille sur la notion d'indivisibilité et incite les entreprises à la diligence. La réglementation des entreprises internationales se trouve en décalage par rapport aux réalité de la mondialisation et du Droit. Les Etats subissent l'influence multinationaliste. Les détenteurs de droits n'ont pas accès aux informations essentielles.Cela entraîne une inadaptation entre les droits et les pouvoirs économiques.

On distingue deux sortes de droits :

le Droit dur : directives, transparence et reporting extra financier.

Le Droit souple : clarté internationale, OCDE, pacte mondial et oblgation des Etats de respécter les droits humains.

Il faut aller vers un devoir de vigilance des multinationales.

La force nucléaire de la Corée du Nord est sous estimée par l'Occident et est exagérée par la Corée du Nord. Si les essais nucléaires Nord Coréens étaient moins fréquents, le peuple de ce pays souffrirait moins de famine.

L'importance du nombre de travailleurs Nord-Coréens à l'étranger est floue, en effet les chiffres diffèrent en fonction des enquêtes.

La Russie est le pays qui a une importante histoire avec les travailleurs Nord Coréens. En effet déjà en 1946 les habitants de la Corée du Nord étaient déjà obligés de travailler dans des sites localisés en Sibérie.

L'expertise et les moyens technologiques du Nord profitent des ressources des pays producteurs. Il faudrait envisager des revenus équitables.

La communication dans la société doit être simple et comprise par tous. C'est à ce moment que les normes vont jouer un rôle important. En effet ces dernières sont présente pour fournir une assise aux entreprises. Toutefois elles sont difficiles à mettre en place et à l'heure actuelle leur rôle est peu important. C'est pourquoi afin d'augmenter leur impact il faut mettre en place des normes difficiles et des normes laxistes.

L'éthique commence par chaque être humain. Il faut pouvoir mettre des pénalités à tout le monde. A cause de l'optimisation fiscale, les gouvernements perdent beaucoup d'argent. Il faut un dispositif de diplomatie économique qui aiderait les entreprises françaises à se développer à l'étranger.

Sara BOUMHAOUSS, Camille DELSARTE, Fatima-Azzahra KAAKOUA — M2

L'intervention présentée par M. Pierre BRUNO-RUFFINI, à propos de la relation entre la géopolitique et les affaires et l'emprise des Etats sur le commerce international. Voici ci-dessus, plusieurs points qui ont été abordés durant cette intervention :

- L'intérêt national : Les préférences de la nation sont en principe promues par le pouvoir politique et les entreprises n'ont pas toujours les mêmes intérêts que les gouvernements. Quelques voix discordantes cependant combinent les arguments économiques et géopolitiques (théorie de l'impérialisme, théories latino-américaines de la dépendance

- Les biens de puissances dans le commerce international : exportations d'armes (USA, Russie, Chine, France, Royaume Uni…) et de matière premières (Hydrocarbures et Terres rares)

- La diplomatie : L'usage su dialogue, de la négociation et de la représentation dans les relations internationales. Actions et moyens –autres que force ou contrainte- par lesquels un pays cherche à défendre et à promouvoir ses intérêts et ses valeurs.

- La diplomatie économique : méthodes et actions auxquelles les Etats tirent parti des relations des relations économiques extérieures pour satisfaire leurs intérêts nationaux.

- Les relations économiques extérieures et l'influence géopolitique : le commerce ouvre la voie à la diplomatie (par exemple l'influence de la Chine en Afrique, en s'implantant commercialement d'abord, avant de se rapprocher diplomatiquement).

- Le commerce extérieur comme moyen de coercition : Les sanctions économiques (restrictions au commerce, prohibitions…) modifient la structure géographique du commerce mondial.

- Efficacité des sanctions économiques : D'après l'étude du Peterson Institute for International Economics, seulement 34% des sanctions internationales ont contribué significativement à la réalisation partielle ou totale des objectifs initiaux

Conclusion : Dans le commerce international, les facteurs géopolitiques sont très présents mais la mesure précise de ce « commerce géopolitique » reste à faire.

L'intervention présentée par «Mme Sabine GAGNIER » à propos d'Amnesty International et sa relation avec les entreprises avec la question : *le respect des droits humains dans les affaires est-il facultatif* ? Voici ci-dessus, plusieurs points ont été abordés durant cette conférence :

- Amnesty International a été créé par l'initiative de Peter Benenson en 1961 après avoir entendu à la radio deux étudiants portugais emprisonné pour avoir porté un toast à la liberté sous la dictature de l'époque. Cette association à but non lucratif a comme but de défendre les victimes atteintes aux droits humains dans le monde.

- Plus les années passent et plus les entreprises ont un pouvoir politique et économique beaucoup plus grand que les individus et populations dont elles conditionnent la vie. En effet, la réglementation des entreprises multinationales se trouve en décalage par rapport aux réalités de la mondialisation et du droit. Les états ne satisfont à leur obligation de protéger les droits humains et subissent l'influence des multinationales.

- Il existe plus outils juridiques qui aident à la protection des droits humain comme la convention de l'OIT, la directive transparente et reporting extra-financier ainsi que la loi NRE (Nouvelles régulations économiques) et l'article 225 Grenelle II.

- A travers la pyramide de Maslow, chaque être humain peut normalement s'accomplir personnellement cependant, dans le monde actuel dans lequel la population mondiale vit, cette

pyramide ne fonctionne plus. Par exemple, Madagascar est une île pleine de ressources naturelles qui peuvent enrichir le pays mais la population ne sait comme les utiliser.

L'intervention présentée par M. Jean-Yves Morin à propos de l'Homogénéisation des approches internationales des valeurs d'Ethique et Ethique de concurrence tournait autour des cinq points suivants :

- La difficulté de réagir de manière uniforme : qui se caractérise par la complexité de la mise en place d'un processus uniforme de gestion, ou la difficulté liée à la compréhension des enjeux qui peuvent paraitre entre différentes cultures ou celle liée à la mise en place d'un suivi et de contrôle sans déplacement local.

- La Compétitivité internationale et différences culturelles : ce qui peut être expliqué par l'existence d'un poids et cout de process assez important au niveau international, ainsi que l'existence d'une difficulté au niveau de la compréhension et l'application des valeurs d'étiques ce qui rend la communication d'une seule voix encore plus complexe.

- Le rôle des normes internationales : Certes ce rôle est assez important et permet de fournir un certain équilibre aux sociétés internationales, ainsi qu'aux problématiques liées à la géopolitique et sécurité, mais cette dernière demeure peu audible et difficile.

- Rôle des multinationales : l'un des plus importants et celui de l'appui des normes internationales, les multinationales possèdent une vision globale et homogène mais requiert des distorsions et couts économiques.

- Rôle des sociétés publiques : Malgré la sous-estimation de leur valeur d'exemple, les sociétés publiques représentent un axe de repère très important dans l'économie locale.

Elodie CHABOT, Lizi HERMANN, Lisa LAHITE, Aurèle LEMONNIER — M1

Le séminaire du 25 mars 2016, est porte sur la problématique de l'éthique des affaires dans le monde international. Un sujet qui suscite débat, puisqu'on peut constater dans le monde des affaires, les discours et les réalités sont souvent contradictoires. En effet au niveau du discours, chaque entreprise déclare en général dans sa charte d'éthique le respect des grands principes internationaux. Cependant, la réalité n'est pas toujours en accord avec le discours. Par exemple : Sanlu (lait à la mélamine, Chine), Spangero (viande de cheval, France). Les gouvernements des pays occidentaux s'allient souvent avec des régimes dictatoriaux ou autoritaires en Afrique, en Asie et en Amérique Latine est bien connue. Bokassa (Centrafrique), Kadhafi (Libye), Saddam Hussein (Irak), Soeharto (Indonésie) etc.

Dans ce contexte, trois questions se posent : Pourquoi ces contradictions ? L'éthique des affaires, à quoi ça sert ? Les droits de l'homme et la démocratie, ne sont-ils pas bons pour les affaires ?

M. Nasreddine EL HAGE, a soulevé la notion d'éthique et sa portée en droit des affaires. Pour lui, il faut distinguer la notion d'éthique avec le droit et l'équité. L'éthique c'est l'ensemble des principes moraux qui indique comment une personne doit se comporter envers les autres. Elle regroupe la notion de morale qui se sépare en deux conceptions : optimiste et relativiste. Tandis que le droit est l'ensemble des règles qui régissent la société. Et l'équité est l'esprit de loi.

Au niveau des affaires, la notion d'équité dans le commerce équitable doit répondre à l'objectif de développement économique. Ce qui est juridique n'est pas forcément éthique, et ce qui est éthique n'est pas forcément juridique. Mais une règle éthique peut devenir une règle juridique. Dans le droit français, on retrouve la notion d'éthique dans le code de commerce par exemple et non dans le code civil ou pénal. On distingue l'éthique des affaires regroupant l'instance professionnelle, l'instance administrative, et l'instance judiciaire. Alors que

l'éthique individu s'intéresse à la déontologie c'est-à-dire ensemble des règles qui régissent une profession. Il peut s'agir du rapport entre l'entreprise et ses partenaires, l'entreprise et ses concurrents ou l'entreprise et ses clients.

Ensuite l'Economiste Bruno-Ruffini, a abordé le thème du pouvoir des états sur le commerce international. Le commerce international dépend des facteurs économiques, différences internationales de productivité, de dotations en facteurs de production et de ressources naturelles…. Et l'influence de l'état qui affecte le volume, la production. En effet sur la scène internationale, le pouvoir des états joue un rôle de rapport de force, de conflits et de coopération. Mais aussi dans le commerce international les facteurs géopolitiques sont très présents. Par exemple le commerce ouvre la voie à la diplomatie : l'influence de la Chine en Afrique. D'abord une implantation puis une politique étrangère de la Chine s'y ajoute. Mais les mesures précises de ce commerce géopolitique restent à faire.

L'intervenante Sabine Gagnier, a évoqué le thème des droits humains et business : le respect des droits humains dans les affaires international est 'il facultatif ? Elle nous a présenté le mouvement « L'Amnesty International » créé en 1961 par Peter Benenson, est un mouvement mondial et indépendant rassemblant des personnes qui œuvrent pour le respect, la défense et la promotion des droits humains. En effet, selon eux, les entreprises ont un pouvoir politique et économique beaucoup plus grand que les individus et une population dont elles conditionnent la vie. La règlementation des entreprises multinationales se trouve en décalage par rapport aux réalités de la mondialisation et du droit. Les états ne satisferont à leur obligation de protéger les droits humains et subissent l'influence des multinationales. Et les détenteurs de droits n'ont pas accès aux informations essentielles. Pour lutter contre ces situations des outils juridiques sont à disposition. Comme par exemple : convention de l'OIT, les textes européens, la charte internationale des droits de l'Homme, déclaration de l'OIT.

L'intervenant Jean Marie MORIN, a abordé la difficulté pour les sociétés internationales de réagir de manière uniforme au vu de la diversité des situations pays et culture. En effet pour une entreprise multinationale il est complexe de mettre en place un process uniforme de gestion, ou de comprendre les enjeux de différentes cultures. Il est donc nécessaire de faire une explication longue afin de vérifier que les normes soient bien comprises et de mettre en place un outil de reporting afin de prouver que les normes sont bien respectées.

Il est certain que l'intervention de Mr Morin a permis de nous apporter un aperçu plus concret de l'éthique en entreprise grâce à ces expériences personnelles au sein du groupe General Electric, qui l'a partagé avec passion. Une entreprise comme général Electric, présente dans 130 pays nous a permis de comprendre la grande complexité d'uniformisé une même politique d'éthique au sein d'un groupe et cela touche à la fois l'aspect culturel mais aussi logistique. Ce sont des cas que nous risquons de rencontrer en milieu professionnel et ainsi l'intervention de Mr Morin nous a permis de nous questionner sur différents aspects de l'éthique au sein d'un groupe multinational, mais aussi de nous donner des pistes de réponse et quelques conseils bien vus quant au sujet évoqué.

L'intervenant Hervé LADO, a abordé le sujet RSE et enjeux géostratégiques des états et multinationales en Afrique. Comment une multinationale à base économique se trouve à faire de la politique ? Les multinationales participent activement aux jeux politico-économiques à différentes échelles (locales, nationales, internationales) afin d'entretenir leur compétitivité. Sur la scène internationale, les Etats se mobilisent pour défendre leurs intérêts géostratégiques et économiques. Les entreprises ont donc une responsabilité économique et financière, une responsabilité sociale envers les salariés à l'intérieur de l'entreprise, une responsabilité sociale et environnementale, une responsabilité politique, philanthropie, et une responsabilité extraordinaire.

Le mouvement du Développement Durable (DD) et de la RSE tente de lutter contre ces pratiques prédatrices. Cependant, lorsque le rapport de forces entre Etats

puissants/multinationales et pays africains d'accueil est fortement déséquilibré, les normes DD/RSE sont d'autant plus susceptibles d'être instrumentalisées par les premiers pour servir des intérêts économiques et géostratégiques. Dans ces conditions, la promotion de l'éthique dans les affaires est un véritable défi pour les pays africains, tous étant en compétition pour attirer des investisseurs étrangers. Donc toutes les multinationales affirment qu'elles respectent les principes éthiques, les normes et les lois des pays, et les localités où elles opèrent jusqu'à ce qu'elles se font attraper. La compétitivité a tendance à être le driver premier et les entreprises se servent de divers outils et pouvoir, y compris politique pour la préserver et le développer. Les principes éthiques sont comme les idéaux vers lequel on tend.

Mr Lado en s'en penchant sur l'exemple de l'Afrique à souligner les inégalités quant à l'application des règles d'éthiques selon les pays accueillant des entreprises et les pays qui s'implantent à l'étranger. Ici le cas de l'Afrique montre clairement un retard dû notamment a l'accès à la justice. Mais cette intervention mets aussi en avant la valeur politique d'une entreprise qui s'implante dans un pays, car en effet selon les actions de l'entreprise dans une localité celle-ci peux évoluer différemment. Cet intervention nous fais également nous questionner sur le sens accordé au terme « responsabilité éthique » en effet si cette définition varie selon les états, alors comment uniformiser les actions ? Ce thème à été très bien représenté, par les exemples de plusieurs pays, notamment la Chine et le Canada. Suite à cet intervention très pertinente, il nous reste en tête que l'idée d'éthique en entreprise et loin d'être un fait établie et que cet aspect de la culture d'entreprise ne fera qu'évoluer.

L'intervenant Kim YOUNG nous à fait découvrir (ou redécouvrir) un aspect du travail international très sombre. Ce qui pourrait être étiquette « esclavage moderne ». C'est un sujet avec peu d'information disponible, et nous avons eu la chance d'avoir Mr Kim, Nord-coréen exilé en Corée du Sud, présent ce jour pour nous expliquer en quelques minutes le phénomène. C'est un exemple prouvant bien que l'éthique dans le monde du travail est parfois un terme complètement inconnu, allant parfois même jusqu'au trafic humain, la condition de certain travailleur dans le monde est inimaginable. Mr Kim étant donc présent ce jours pour essayer de faire changer cela, grâce a sa présence et ses mots. Bien que l'anglais de Mr Kim ne maitrise pas totalement la langue anglais, sont interprète et lui-même été ravis de répondre à nos questions.

L'intervenant le Marie : aborde le sujet de la considération sur l'éthique dans le cadre d'une pratique professionnelle. Il nous offre une réflexion philosophique.

L'intervention de Mr Lemarie pourrait presque être décrite comme une réflexion philosophique sur la morale. Il nous rappelle que les disparités dans le monde sont présente en grande quantité et qui de plus sont en augmentation. Selon lui le changement est dans l'éducation, c'est donc notre rôle de changer les normes, changes les mœurs afin de passé d'un monde de compétitivité à un monde d'entre aide. Son intervention remet en question certains fondements du capitalisme et nous laisse songeur quant à comment changer le monde des affaires afin de pouvoir profiter au maximum de population.

L'intervenant Gourmo Lo aborde la notion éthique pour le système capitaliste. Pour lui l'opinion publique n'est pas accessible de la même manière. L'éthique a une fonction commerce et pas une fonction de régulation.

En quelques minutes Mr Lo, continu ses réflexions philosophique et pousse même la réflexion plus loin : le rôle de l'état, le rôle marketing de l'éthique, différences d'éthique orienté par l'opinion publique. C'est une intervention pertinente car elle nous amène à réfléchir plus loin sur le sujet grâce aux interventions précédentes, Tout en nous donnant des pistes de réflexion, il laisse place à nos opinions et idées personnelles. Une bonne conclusion, ou plutôt une très bonne ouverture de réflexion pour mettre fin a ce séminaire enrichissant.

En conclusion, il est vrai que la question de l'éthique en entreprise est une question d'ordre capitale. On se rend très vite compte que cette question et les solutions apportées sont la réponse aux excès du système actuel qui est celui du capitalisme. Cette problématique amène à nous questionner sur le paradoxe de la définition de l'entreprise : Une entreprise est définit comme une entité réalisant des bénéfices, c'est la fonction première, or nous nous apercevons très vite que la course aux profits et la bataille engagé contre la réduction des couts fait face aux problématiques de l'éthique d'entreprise (sociale, sociétale, environnementale, etc). Il est peut-être aujourd'hui nécessaire d'aller plus loin et d'élargir les finalités de l'entreprise pour maintenir sa légitimité. S'il ne s'agit pas de définir une « morale » de l'entreprise, mener une réflexion sur les valeurs qui fondent l'entreprise et qu'elle véhicule elle-même à l'interne et à l'externe correspond à une demande croissante de la part de la société civile et des salariés. Si sa vocation est bien de générer du profit, il ne faut pas pour autant oublier qu'une entreprise est d'abord une organisation humaine au sein de laquelle travaillent des hommes qui ont aussi besoin de trouver du « sens » à leur activité.

Au delà du fait de poser la question du capitalisme éthique, cette question de l'éthique en entreprise soulève un problème plus profond et plus vaste encore qui est celui du système économique dans lequel nous vivons et aujourd'hui, et quelles sont les actions qui peuvent être entreprises pour y faire face.

Violaine DIKANDJA, Marjorie LOFFICIAL, Marine MONCHAUX, Élodie PORA — M2

L'éthique s'intéresse aux principes moraux qui sont observables dans une société. Il n'existe pas d'éthique universelle car elle varie d'une société à une autre et selon les individus. Elle s'applique à différents domaines comme l'informatique, le judiciaire, les affaires ou encore l'environnement. Dans une certaine mesure elle se rapproche de la déontologie.

L'éthique et l'entreprise

Dans notre société capitaliste, les multinationales concurrencent à présent les États. Afin d'engendrer toujours plus de bénéfices, certaines sont prêtes à bafouer les droits humains et les lois sont parfois conciliantes et leurs confèrent une impunité juridique. On ne compte plus les cas d'extorsion, de corruption ou de bafouage de droits humains élémentaires, comme l'accès à un environnement de vie sain (Trafigura en Côte d'Ivoire) ou l'égalité entre tous. En effet, le système ultra-concurrentiel dans lequel nous évoluons aujourd'hui fait que bien souvent, les gouvernements choisissent les intérêts nationaux au respect de leurs valeurs (export d'armes et de terres rares), souvent pour conserver un avantage concurrentiel aux yeux des investisseurs. Les droits humains ne devraient cependant pas être facultatifs et une entreprise qui accorde de l'importance à l'éthique ne devrait pas être considérée comme étant moins compétitive. Certaines entreprises en ont conscience et elles développent donc des programmes de RSE pour accorder à l'humain une place primordiale au cœur de leurs activités. Des organisations, comme Amnesty International, tentent de sensibiliser les entreprises, les gouvernements et les citoyens à un business plus éthique car chacun est un acteur essentiel dans la prise de conscience collective.

L'éthique et la politique

Le commerce ouvre parfois la voie à la diplomatie qu'on appelle alors la diplomatie économique. Les représentants d'Etat en voyage à l'étranger viennent souvent accompagnés de grands PDG de multinationales pour négocier des contrats (visites de Xi Jiping au Congo et en Tanzanie). Les matières premières sont devenues des biens de pouvoir et les États sont tiraillés entre leurs valeurs éthiques et les intérêts économiques qu'ils défendent. Certains sont prêts à fermer les yeux sur les conduites non-éthiques de leurs partenaires (Relations France/Arabie-Saoudite). Certains États commercent entre eux par solidarité ou idéologie

(Import du sucre de Cuba en URSS). Dans certains pays où la démocratie est plus fragile et où les gouvernements sont corrompus, parler d'éthique et de respect des règles en entreprises dans un contexte multinational est devenu très urgent (situation des ouvriers Pakistanais sur les chantiers de construction de stades de football au Qatar). La ratification et la mise en œuvre de conventions internationales plus poussées devient donc pressante. Le contexte international ne facilite pas les choses, tant il est impossible de réagir de manière uniforme, ne serait-ce que parce que la définition même d'éthique prend des formes très variées d'un pays à un autre en fonction du contexte socio-politico-économique. De plus, la compétitivité entre les États pour attirer les investisseurs et entre les sociétés pour faire du bénéfice rend difficile toute forme d'homogénéisation des solutions.

L'éthique et le juridique

Les entreprises seules cependant ne peuvent pas grand-chose. Très peu de pays incluent la notion d'éthique dans leur système de lois. Les règles juridiques et éthiques s'opposent parfois. Alors que le travail des enfants est interdit en France, l'achat de produits fabriqués par des enfants en provenance d'Inde n'est pas prohibé. Par ailleurs, ni le code du travail, ni le code pénal et ni le code civil ne citent le mot éthique. Il faudrait donc un dispositif judiciaire crédible dans des pays où le commerce international et les normes qui l'entourent restent flous pour éviter à l'avenir tout comportement opportuniste des firmes multinationales. Afin d'éviter des pratiques sociales et environnementales discutables, les normes et les lois internationales doivent réaffirmer les principes éthiques et l'arsenal juridique doit être renforcé.

Léa DEMARLE — M1

Est ce une nouvelle notion ? Pourquoi l'éthique est elle devenue importante dans notre société ? Que représente elle ? Est elle seulement possible ? Comment et par quels moyens peut on additionner éthique et business ?

Ces questions qui sont d'actualités ont été traité durant les deux conférences du 25 mars 2016 à l'Université du Havre au pôle des affaires internationales dans le cadre de la semaine de l'Asie. Conscients que nous vivons dans un monde de plus en plus internationale il a été intéressant, pour nous étudiants en première année de master Management International – Échanges avec l'Asie, de via des conférenciers professionnels (professeurs chercheurs, économistes, historiens, juges...) d'appréhender l'éthique dans le monde du travail et du commerce à l'international. Plus vite on se sentira concerné par les droits de l'homme, plus vite nous arriverons à créer des commerces équitables qui prennent en charge employés, patrons et consommateurs.

Car n'est ce pas là la finalité de chaque entreprise ? Augmenter son capital tout en rendant les employés et les consommateurs heureux ?

Seulement dans les faits il est bien plus difficile d'allier l'éthique au business. C'est pour cela qu'en premier temps les conférenciers ont définis le terme « éthique » qui reste différent des notions de valeur et de morale. L'éthique est un jugement de valeur mais est aussi une pratique ayant pour objectif de déterminer le bon et le bien de l'être humain.

Cependant la diversité culturelle fait que le bon et le bien reste très subjectif. Ainsi il n'y aurait pas une éthique mais une éthique plurielle ?

Tout cela est très confus et montre qu'il y a beaucoup d'aspects à étudier pour comprendre si il peut y avoir une alliance éthique-commerce.

Durant ces deux conférences la majorité de ces aspects ont étés étudiés et ont révélés une certaine incomptabilité entre l'éthique et le monde de l'entreprise.

La politique a été un des exemples. Les présidents par intérêt étatique vont souvent à l'encontre des valeurs de son propre pays.. On comprends que l''ntérêt personnel est loin d'être éthique.

Des exemples comme la marque Nike et la catastrophe en Malaisie, mais aussi comme les paradis fiscaux qui font que les multinationales ne payent pas d'impôts montrent que l'éthique et le commerce à l'échelle international ne peut pas vraiment marcher.

Cependant, localement avec les associations ou les petites entreprises je pense que l'éthique peut être et devrait être une valeur pour diriger un commerce. Malheureusement au niveau international, la diversité culturelle, l'envie de pouvoir et de contrôle des ressources et de l'être humain fait qu'il est difficile d'imposer une éthique.

Marion GEORGES, Matthieu LANNEE, Marie-France PRATS, Joanna SERVEAUX — M1

Avant de parler en détails des enjeux de l'éthique dans le monde d'aujourd'hui, il nous semble plus approprié de définir ce que signifie l'éthique avant d'aborder le côté politique et économique. En effet, l'éthique, c'est la science de la morale et des mœurs. « C'est une discipline philosophique qui réfléchit sur les finalités, sur les valeurs de l'existence, sur les conditions d'une vie heureuse, sur la notion de "bien" ou sur des questions de mœurs ou de morale.

L'éthique peut également être définie comme une réflexion sur les comportements à adopter pour rendre le monde humainement habitable. En cela, l'éthique est une recherche d'idéal de société et de conduite de l'existence. ».

D'un point de vue étymologique, les mots « éthique » et «moral » sont des synonymes. Cependant, si la morale est un ensemble de règles ou de lois ayant un caractère universel, irréductible, voire éternel, l'éthique en revanche s'attache d'avantage aux valeurs et se détermine de manière relative dans le temps et dans l'espace, en fonction de la communauté humaine à laquelle elle s'intéresse.

En effet, lors du séminaire, chaque intervenant a pu donner son avis, discuter et partager son point de vue quand à ce que l'éthique pouvait représenter pour lui et ce, dans son domaine de prédilection. Il nous a semblé difficile de donner une définition universelle à l'éthique car elle a été abordée de manière relativement différente par chaque intervenant.

Plusieurs questions ont été posées durant ce séminaire, mais parmi elles, deux questions paraissent important à souligner : l'éthique des affaires à quoi sert-elle et les droits de l'homme sont-ils compatibles avec le monde des affaires ?

Il a paru important de nous demander si dans le monde actuel du commerce il existait quelque part des affaires qui respectent l'environnement et la démocratie.

En ce qui concerne les principes de l'éthique, ils sont relatifs aux pays et aux cultures. En principe l'éthique dans la conscience collective précède les règles juridiques toutefois l'éthique et le droit ne sont pas équivalent. Les règles qui régissent ces Etats ne sont pas universelles et il est parfois difficile de comparer un pays à un autre d'un point de vue juridique.

Voici un exemple que Mr EL HAGE a donné pour illustrer ses propos : Si l'achat en France de produits fabriqués par des enfants en Inde n'est pas juridiquement sanctionné, il n'en est pas de même pour un français qui vient en aide à une personne en situation d'irrégularité.

D'après les différentes interventions, il semblait important de préciser que l'intérêt des Etats n'était pas forcément l'intérêt des firmes. C'est pour cette raison que bien souvent les Etats sont en contradiction avec les valeurs auxquelles ils prétendent être attachés. Entre conflit,

rapport de force mais aussi parfois coopération la relation entre les firmes et les Etats reflètent cette dualité permanente entre les valeurs mais également les intérêts de ce dernier.

Ainsi il parait extrêmement difficile, impossible même, de présenter une éthique partagée de tous.

Néanmoins il est important de noter que le commerce ouvre bien souvent la voie à la diplomatie.

Dans un contexte de mondialisation les problèmes de la responsabilité sociale des entreprises se posent. Etant donné que les règles sont différentes d'un pays à un autre, comment une entreprise doit-elle aborder son insertion à l'étranger d'un point de vue social et environnemental ? Les entreprises ont un pouvoir politique mais aussi économique, aujourd'hui il y a un décalage voir une inadaptation du droit du commerce car en effet le commerce international s'est développé très rapidement contrairement aux règles du commerce international qui sont longues à mettre en place.

La notion de RSE est une demande aux entreprises de respecter le « droit humain ». En effet, les grandes multinationales tente de se responsabilisé davantage en instaurant ce système au sein de leur filiales (importance cruciale du relais de l'information). De nos jours on constate une forte demande de l'opinion publique, quant à la responsabilisation des entreprises.

Toutefois, des difficultés demeure quand au respect de ces valeurs. Ce devoir de vigilance est un travail conséquent pour les entreprises (traduction, loi différente dans les pays……). Aujourd'hui il y un besoin fondamental de trouver le juste équilibre entre business et droit humain afin que la dignité humaine soit respectée.

Pour conclure on peut dire que l'éthique est dynamique dans le temps et l'espace et qu'elle ne peut en aucun cas être codifiée. C'est une notion complexe et par-dessus tout difficile à définir car elle n'est pas universelle.

Solène LECOQ — M2

Dans un premier temps, Monsieur Nasreddine El HAGE nous a donné une définition de l'éthique comme étant l'ensemble des principes moraux qui indiquent comment une personne doit se comporter. D'après lui, la notion de morale se rapproche vivement de celle de l'éthique, mais on retient quelques spécificités de cette dernière. Il existe deux conception de l'éthique : la conception objectiviste, et la conception relativiste. C'est deux conceptions s'accordent sur le fait que l'éthique est d'origine humaine et déterminée par la société.

Toujours d'après Monsieur Nasreddine El HAGE, une règle éthique peut devenir une loi. Mais l'inverse est aussi possible. De plus les règles éthiques ne sont pas universelles, car elles sont propres à chaque société.

Dans le système juridique français, ni le code civile ni le code du travail ne parlent de l'éthique. Le mot éthique est seulement cité dans le code du commerce. L'éthique des affaires est contrôlée par des instances professionnelles administratives et judiciaires.

Nous pouvons prendre comme exemple l'obligation de loyauté qui n'est pas citée dans le contrat de travail mais qui est fondée sur l'éthique et la morale. L'éthique concerne aussi la publicité mensongère, les ententes entre les entreprises. Ou aussi lorsqu'une entreprise décide de délocaliser sa production, la question est de savoir si délocaliser l'entreprise pour gagner plus d'argent est éthique.

Ensuite Monsieur Pierre BRUNO-RUFFINI a abordé la question de la géopolitique dans les affaires, soit l'emprise des Etats sur le commerce international.

D'après Monsieur RUFFINI, les pays choisissent de commercer ensemble principalement à cause des fondamentaux mais aussi à cause de déterminant politiques. Pour illustrer ce fait, nous pouvons prendre pour l'exemple de l'Union Soviétique qui a importé du sucre de Cuba qui était à ce moment-là bloqué par un embargo avec les Etats-Unis.

Mais le commerce entre deux pays n'est pas toujours facteur de paix, en effet des rapports de forces peuvent apparaitre : théorie de la dépendance, théorie de l'impérialisme.

On peut aussi prendre en compte les biens de puissance aussi dit biens stratégiques: comme l'exportation d'armes qui a un impact géopolitique ainsi que les matières premières et les terres rares.

Le commerce permet aussi de montrer sa diplomatie, notamment par l'usage du dialogue et par la négociation. Mais aussi les actions et les moyens que le pays met en avant : ses valeurs et son éthique. Mais, il y a une contradiction permanente entre les valeurs et les intérêts. Les intérêts nationaux sont plus importants que les valeurs.

D'après Mme Sabine GAGNIER, on entend encore trop souvent parler de scandales environnementaux ou sociaux. Amnesty International qui a été créée en 1961 par Peter Benenson est une organisation cherchant à favoriser l'éthique dans les entreprises internationales. Pour ce faire, Amnesty International demande une réglementation plus forte, tant au niveau national que international, notamment au moyen de traités qui pourrait être mis en place, ainsi qu'un devoir de vigilance des sociétés mère.

Cependant d'après Monsieur JEAN-YVES MORIN, il est difficile de réagir de manière uniforme à l'international. Il faut expliquer à chacun quelles valeurs éthiques on veut mettre en place, mais celles-ci sont spécifiques à chacun et à cela se rajoute des approches culturelles différentes. Nous pouvons illustrer ceci par l'équité homme-femme qui est très strict dans les entreprises Etats-uniens, mais difficile à faire appliquer au moyen orient.

De plus, remonter les informations demande un coût, ce qui limite un peu la vision homogène de l'éthique dans les entreprises. Il est donc difficile pour une entreprise munie de valeurs éthiques exemplaires de rester compétitive face à une entreprise ne se souciant pas de l'éthique. Il est donc indispensable de travailler sur la validité d'une éthique de concurrence forte.

LIN Zhutian, WANG Chan — M1

La conférence-débat s'est déroulée selon une double approche, théorique et conceptuelle le matin, et appliquée l'après-midi. La mise en perspective effectuée selon la première approche a permis d'aborder les aspects juridiques aussi bien qu'économiques de la relation entre l'éthique des affaires et les intérêts économiques et politiques. Intervenant en premier, M. El Hage, qui est universitaire, a expliqué ce que veut dire l'éthique au plan du droit. J'ai retenu que l'éthique et le droit sont deux choses différentes, qu'il ne faut pas confondre. Mais pourtant, les principes de l'éthique, qui règlent les comportements individuels dans le contexte d'une société donnée, se retrouvent souvent dans les fondements des lois d'un pays. Un autre universitaire, M. Ruffini a ensuite analysé la relation entre le commerce international et la géopolitique. J'ai retenu qu'à côté des déterminants économiques du commerce international, ceux qui sont présentés dans les cours que nous avons eus, il y a des raisons plus politiques qui expliquent pourquoi les pays commercent entre eux (par exemple, certains pays s'accordent des préférences commerciales pour créer entre eux des liens d'intégration forts) ou qui expliquent pourquoi certains pays ne veulent pas commercer entre eux (sanctions économiques, embargo). J'ai compris aussi que pour chaque pays il y a une relation entre les intérêts économiques et les intérêts politiques du commerce extérieur. L'intervenant a donné l'exemple de la visite officielle en Afrique en 2013 du président chinois Xi Jinping, et j'ai

remarqué qu'il a très bien prononcé son nom ! Enfin, Mme S. Gagnier, représentante d'Amnesty International France, est intervenue sur la question du respect des droits humains dans la conduite des affaires, en donnant des exemples pour illustrer certains progrès, lorsque des projets de loi prévoient d'obliger les grandes entreprises à mieux respecter ces droits, comme c'est le cas en France.

Le premier intervenant de l'après-midi, M. J.-Y. Morin, de la société General Electric Capital France, s'est intéressé à l'impact du respect des normes éthiques sur la compétitivité internationale des entreprises. J'ai retenu que cette question peut s'analyser de deux manières. Si elle doit respecter des normes sociales (et environnementales), une entreprise peut craindre de perdre en compétitivité, car respecter de telles normes se traduit par des coûts supplémentaires. Mais si l'entreprise est capable d'anticiper, et de communiquer sur le fait qu'elle respecte bien ces normes, elle peut en tirer un avantage en termes d'image, qui lui donne un avantage par rapport à ses concurrentes. M. H. Lado, chercheur à l'ESSEC, s'est ensuite penché sur la question de la responsabilité sociale des entreprises, en la reliant aux enjeux stratégiques des Etats et des sociétés multinationales en Afrique. Il a notamment illustré, sur le cas du Canada et de la France, la manière dont ces pays poursuivent en fait des objectifs géostratégiques lorsqu'ils mettent en avant la responsabilité sociale de leurs entreprises en Afrique. Il a même parlé pour cela de « lobbying d'Etat ». L'intervention suivante a été d'un tout autre ordre. Il s'est agi plutôt d'un témoignage apporté par M. Y.-I. Kim, représentant d'une association dont l'objectif est d'améliorer la situation des droits de l'homme en Corée du Nord. Il a illustré et commenté l'exploitation des travailleurs Nord-Coréens dans une prison de Sibérie. Enfin, la dernière intervention a été celle de M. Lemarié, traducteur et consultant, qui a développé des considérations sur l'éthique des affaires dans le cadre de sa pratique professionnelle. M. Lô, juriste universitaire, a synthétisé l'ensemble des contributions de l'après-midi autour de la question-clé : l'éthique et le système capitaliste sont-ils compatibles ?

Je voudrais terminer ce compte-rendu par une remarque plus personnelle. J'ai regretté qu'au cours de cette journée, il n'ait pas du tout été question de la corruption, je pense même que le mot n'a jamais été prononcé par les intervenants. Or d'après moi, cette question de la corruption est très liée à l'éthique des affaires. La corruption introduit un élément de concurrence déloyale. C'est le cas lorsqu'une entreprise obtient par exemple un marché public parce qu'elle accepte de verser un « pot de vin » à un fonctionnaire qui a le pouvoir de donner les autorisations nécessaires, ou d'influencer favorablement la décision finale. Un marché est dans ce cas obtenu, non pas en raison de critères de pure compétitivité économique, mais parce qu'une entreprise a accepté d'enfreindre la loi (la corruption tombant dans tous les pays sous le coup de la loi). Ce thème important, qui concerne aussi bien les grandes entreprises multinationales que les pays asiatiques où elles s'implantent, aurait mérité d'être éclairé par les intervenants.

LUO Dan, Léo RONCO — M2

La matinée :

L'éthique des affaires, à quoi bon ? Le respect des droits de l'homme, l'application des principes démocratiques ne sont-ils pas bénéfiques pour les affaires ?

Même si cela peut paraître évident, les discours ne collent pas forcément avec la réalité de cet environnement et fait souvent apparaître des pratiques contradictoires de la part des entreprises et des gouvernements.

Nous avons eu l'exemple de certains gouvernements occidentaux s'alliant parfois à des régimes dictatoriaux ou autoritaires en Afrique, en Asie ou en Amérique Latine afin de conclure des partenariats stratégiques.

La matinée nous a permis d'écouter trois intervenants, Mr. Nasreddine El Hage, Mr. BrunoRuffini et Mme Gagnier. Forts de leurs expériences professionnelles mais surtout académiques, ils nous ont apporté un cadre théorique important pour comprendre la place de l'éthique dans les affaires et nous donner des bases pour appréhender la suite de la journée.

M. Nasreddine EL HAGE

Maître de conférences en droit, la première intervention de cette journée fut très théorique, mais mêlée à des exemples concrets, cela nous a permis de comprendre le décalage qu'il peut exister entre l'éthique, la législation et les réalités du terrain.

Mr El Hage nous a défini un grand nombre de notions comme : éthique normative, éthique appliquée, la notion de morale (avec ses différentes conceptions : objectiviste de la morale, relativiste de la morale), la différence entre la notion de droit et l'équité. Mais aussi leur application dans les affaires et le commerce via par exemple la notion de commerce équitable.

L'éthique n'est pas universelle, elle varie d'un pays à l'autre et d'une époque à l'autre. Elle s'applique dans tous les domaines. Son intervention se poursuivit avec l'explication de la déontologie dans l'éthique et les affaires ; la notion de loyauté, principe fondé uniquement sur l'éthique et non sur des lois ou des règlements ; de la nécessité de mettre en place et de faire respecter des chartres d'éthique. Ces principes éthiques ont des applications concrètes puisqu'ils prennent forme à travers des notions comme : l'éthique dans la concurrence (rapports entre entreprises et clients, entreprises et administrations, rapports entre entreprises et concurrents) ou encore dans l'éthique des affaires, régulée par des instances professionnelles (comités d'éthique en tout genre ; instances pour l'application de la déontologie) ou administratives (indépendantes et judiciaires).

D'un point de vue général, il est important selon notre premier intervenant de distinguer la notion d'éthique du droit et de l'équité. L'éthique est une discipline philosophique portant sur les jugements de valeur. L'équité, c'est l'esprit de loi. L'éthique dans les affaires doit permettre de maîtriser le développement économique et de le rentre profitable pour tous.

M. Pierre BRUNO-RUFFINI

Maître de conférences à la Faculté des Affaires Internationales, Mr. Bruno Ruffini nous a présenté l'importance du commerce international comme enjeu majeur de la géopolitique globale.

De quoi dépend le commerce international ?

 De facteurs économiques : différences de productivité, de dotations en facteurs de production et ressources naturelles, imperfections de marché…

 De l'influence des états, qui affecte le volume …

 De l'intérêt national : les préférences de la nation sont en principe promues par le pouvoir politique. Les entreprises ont-elles toujours les mêmes intérêts ?

 Du pouvoir : rapports de force, conflits, coopération ; supposés mutuellement avantageux.

 D'arguments économiques et géopolitiques (théories de l'impérialisme, théories latino-américaines de la dépendance)

Des exemples clairs ont été développés comme les biens de puissance dans le commerce international : exportations d'armes, matières premières comme les hydrocarbures ou les terres rares pour la haute technologie.

Pour cela, l'usage de la diplomatie est indispensable : l'usage du dialogue, de la négociation et de la représentation dans les relations internationales. Actions et moyens, les valeurs universelles (démocratie, droits de l'homme, laïcité, égalité et justice internationale…).

Mais les intérêts nationaux passent avant tout, ce qui donne lieu à des conflits et contradictions permanentes dans la géostratégie mondiale, un exemple : Hollande qui coopère régulièrement avec les autorités d'Arabie Saoudite. Les intérêts sont parfois plus forts que les valeurs.

Il a été développé aussi une autre forme de diplomatie, la diplomatie économique : avec ses instruments proactifs comme : traités, agences de promotion, visites d'état et sommets économiques ; et réactifs : comme le boycott, l'embargo et les sanctions afin de

Enfin, cette deuxième intervention fut conclue par le thème des relations économiques extérieures et l'influence géopolitique. Le commerce ouvre clairement la voie à la diplomatie, avec pour exemple l'influence grandissante de la Chine en Afrique, qui permet certes à la Chine de profiter des énormes richesses de ce continent mais aussi de développer une stratégie de déploiement diplomatique bien pensée pour tisser des liens forts avec des régions aux potentielles immenses dans le futur.

Enfin, notre deuxième intervenant finit par l'intégration régionale : déterminants politiques ou économiques ? Avec les exemples de l'ALENA ou de l'ASEAN. Ici ce sont principalement des raisons économiques. Par contre, l'UE ou l'union eurasiatique seraient plutôt politiques plutôt qu'économiques.

 Le commerce extérieur peut être utilisé comme moyen de coercition (sanctions).

 Les sanctions économiques sont-elles efficaces ?

 L'impact sur le commerce des agences de promotion des exportations (business France, Kotra, JETRO etc…).

 L'action de l'ambassade sur le commerce bilatéral.

 Les visites d'état.

Tant de thème qu'il aurait été bon de développer davantage mais le temps nous manqua.

Mme Sabine GAGNIER

Elle fut notre dernière intervenante de la matinée et apporta une touche de concret après ces deux interventions plutôt académiques puisqu'elle travaille pour Amnesty International.

Créée en 1961 par Peter Benenson, Amnesty International est un mouvement mondial et indépendant rassemblant des personnes qui œuvrent pour le respect, la défense et la promotion des droits humains.

La vision de ce groupe se base sur les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains. Pour faire prévaloir ceci, le groupe organise des missions pour mener des recherches et des actions visant à prévenir et faire cesser les atteintes graves à l'ensemble de ces droits.

Ainsi, les enquêtes de terrain et au travers du recoupement d'informations, donnent lieu à la publication régulière de communiqués et rapports qui rendent compte de la situation des droits humains dans le monde et faire bouger les choses auprès des gouvernements, des organisations internationales ou encore des entreprises et autres agents non gouvernementaux. La sensibilisation du public est très importante. Aujourd'hui, le groupe s'emploie à faire respecter tout type de droit ; les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Prix Nobel de la paix en 1977, Amnesty International rassemble aujourd'hui plus de 3 millions de membres et sympathisants et compte des sections dans plus de 70 pays.

Le thème de son intervention fut : Droits humains et business : le respect des droits humains dans les affaires est-il facultatif ?

Durant son temps de parole plutôt court, elle nous a quand expliqué la fondation de son groupe, mais aussi la grande impuissance parfois des états à répondre à leur obligation de protéger les droits face aux enjeux économiques. Elle nous donna des exemples concrets d'action du groupe sur des sites d'extractions dans certains pays asiatiques et africains.

L'organisation se base sur des conventions comme celles de l'OIT, la charte internationale des droits de l'Homme, etc.

Nous attaquons à présent la deuxième partie de la journée avec les interventions très enrichissantes de :

- **M. Jean-Yves MORIN**, Directeur des risques chez General Electric Capital France et intervenant pour les Master II Echanges avec l'Asie du Havre en Stratégie et Financement de projets d'entreprise en Asie. Le thème de son intervention fut « Homogénéisation des approches internationales des valeurs d'éthique et Ethique de concurrence ». M. Hervé LADO, Docteur en Economie, Chercheur Associé à l'ESSEC Business School - Programme Companies and Development - CODEV-, Consultant en RSE / DD). Le thème de son intervention fut « RSE et enjeux géostratégiques des Etats et multinationales en Afrique ».
- **M. KIM Young II**, Exilé politique de la Corée du Nord en Corée du Sud, Directeur du mouvement populaire pour la réunification de la Corée. Le thème de sa conférence « On global North Korean labour exploitation driven by governmental and economical interest ».
- **M. Patrick LEMARIE**, sur les « Considérations sur l'Ethique des Affaires dans le cadre d'une pratique professionnelle ».

Cet après-midi fut très enrichissante dans le sens où elle apporta une touche de concret avec des expériences de terrain passionnantes. Haut-placé dans un grand groupe américain, aux valeurs solides et au management strict, Mr. Morin a tout d'abord abordé l'homogénéisation des approches internationales des valeurs d'éthique et l'Ethique de la concurrence.

Son expérience d'une grande multinationale comme GE nous a mis en lumière la difficulté pour une entreprise de mettre en place une stratégie uniforme de gestion, ou de comprendre les enjeux des différences culturelles dans le fonctionnement d'un groupe international.

Pour Mr. Morin, il est essentiel de faire adhérer et d'intégrer les valeurs à chaque individu, car selon lui, chaque individu est un maillon essentiel de la chaîne. Il est important aussi de mettre en place des équipes internationales (multi-ethniques et multiconfessionnelles). Une explication longue est donc obligatoire. Les grands groupes investissent énormément et les coûts sont colossaux mais sont selon lui la seule manière de mettre en place une politique éthique efficace en accord avec les obligations d'objectifs financiers des entreprises.

L'après-midi s'est poursuivi avec l'intervention passionnante de Mr. Lado. A travers des exemples d'implantations de grands groupes en Afrique, notamment dans industries importantes ou extractives, il nous a fait prendre conscience des enjeux de nouer des relations commerciales saines et gagnante-gagnante avec les pays africains. Beaucoup de scandales ont eu lieu dans de nombreux pays africains et continueront d'avoir lieu cela est certain. Certains gouvernements commencent à prendre conscience que les entreprises étrangères ne peuvent plus faire ce qu'elles veulent dans leurs pays. Il est donc essentiel pour les investisseurs et les gouvernements africains s'accordent sur la mise en place de politiques RSE équilibrées et adaptées aux réalités du terrain.

Les enjeux d'une bonne politique RSE sont essentiels, surtout pour les pays africains, puisqu'elle contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société, mais aussi de l'organisation et des équipes parties prenantes de tel ou tel projet dans un pays africain. En effet, elle prend en compte les individus ou groupe ayant un intérêt dans

les décisions ou activités d'une organisation : fournisseurs, clients, actionnaires, salariés, collectivités, media, ONG, etc). La RSE doit respecter les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement (exemple : normes relatives au travail de l'Organisation Internationale du Travail). Mais elle est surtout intégrée dans l'ensemble de l'organisation.

Cette conférence débat fut conclue par les interventions très personnelles et engagées de M. KIM Young et M. Patrick LEMARIE.

Claire NOURRISSON — M2

Le séminaire du 25 mars 2016 portant sur l'éthique des affaires a soulevé de nombreuses interrogations concernant les attitudes des entreprises et des gouvernements face à l'éthique et à leurs intérêts politiques et économiques. Certaines entreprises et certains gouvernements prônent l'égalité homme-femme, le respect des droits de l'Homme, la démocratie, l'environnement, etc, tout en passant des contrats économiques ou politiques avec d'autres pays ou entreprises ne respectant pas ces valeurs. De même que de grandes multinationales licencient un grand nombre de salariés en dépit d'importants bénéfices réalisés. Ces affaires ont donc relancé les débats et interrogations sur la notion d'éthique dans le monde des affaires.

L'éthique s'interroge sur l'ensemble des valeurs morales et principes moraux qui indiquent comment une personne doit se comporter et doit agir à l'égard des autres. L'éthique s'applique dans différents domaines comme les affaires, en matière de consommation, d'environnement, d'informatique, de santé, etc. Elle s'applique également dans le droit et les activités judiciaires, elle possède plusieurs codes de déontologie. Concernant l'éthique des affaires, elle concerne les entreprises, associations et les administrations. Cependant l'éthique est difficile à mettre en place au niveau des Etats à cause de la primauté des intérêts politiques et économiques. C'est le cas de l'arbitrage dans l'affaire Bernard Tapie, la complaisance de l'Etat à l'égard de milliardaires pour des raisons politiques ou économiques. Certains Etats étant des paradis fiscaux lient des liens avec des trafiquants d'armes ou accueillent de riches investisseurs dont la provenance des capitaux est douteuse. Cela peut être également le cas du boycott des produits israéliens, pays dont la politique n'est pas conforme au droit international ou aux droits de l'Homme. La plupart du temps, ces pays peu respectueux des grands principes internationaux comme la Chine, la Russie, l'Inde ou le Pakistan ne sont sujet à aucune poursuite judiciaire. Par exemple, les pays comme l'Inde ou le Pakistan qui emploient des enfants pour fabriquer les produits ne sont pas sanctionnés en France. L'Arabie Saoudite et l'Iran, sont des partenaires économiques privilégiés de la France, bien que de très nombreuses exécutions d'opposants et de mineurs se font toujours dans ces pays.

Dans le commerce international, les entreprises n'ont pas toujours les mêmes intérêts que les gouvernements. Des arguments économiques mais aussi géopolitiques entrent en jeu. Il existe une relation étroite entre le commerce et la politique étrangère, où la diplomatie permet le dialogue et la négociation. Au niveau international, la diplomatie réalise la promotion des intérêts et valeurs nationales d'un pays. Le commerce ouvre la voie à la diplomatie. Par exemple, l'influence de la Chine a tout d'abord été permise par une implantation commerciale puis par un rapprochement diplomatique. Le forum Chine-Afrique sur la coopération économique se tient régulièrement depuis 2000. Cependant les intérêts rattrapent très vite les valeurs, surtout lorsqu'un pays possède des biens de puissance qui ont un impact sur les rapports de force entre les pays comme par exemple les exportations d'armes, les matières premières, hydrocarbures, terres rares et métaux rares. Les intérêts nationaux sont donc souvent plus importants que les valeurs. Pour tirer parti des relations économiques extérieures, les instruments de la diplomatie économique sont les visites d'Etat, les embargos, les boycott, les sommets et autres sanctions. Une partie du commerce international relève

donc de stratégies géopolitiques. Par exemple, l'embargo des Etats-Unis contre Cuba jusqu'en 2015 ou les sanctions de l'ONU contre l'Afrique du Sud de 1962 à 1994. Cependant, les sanctions économiques ne sont pas toujours efficaces, dans seulement un tiers des cas les objectifs sont satisfaits. Les agences de promotions des exportations, les ambassades et les visites d'Etat jouent un rôle majeur dans la promotion des produits d'exportation.

Une des principales dimensions de l'éthique est la responsabilité sociale, ce dont la plupart des entreprises adhèrent aujourd'hui. Elle est associée à la notion de développement durable, incluant des aspects sociaux, environnementaux, culturels et économiques. L'émergence de cette notion est liée au risque croissant dans le contexte de la mondialisation lié aux scandales financiers, mouvements sociaux, etc. Cependant, il existe un déséquilibre entre les instances politiques des nations et les acteurs économiques à l'échelle mondiale et donc dans la régulation du système économique lié aux divergences de politiques entre les Etats et à la compréhension des notions d'éthique et de responsabilité sociale qui diffère dans chaque pays. Un compromis est donc nécessaire pour réguler le système économique international, en passant par les lois, codes de conduite et de gouvernance car l'éthique est loin d'être neutre, une analyse de son impact est nécessaire.

Daniel NTONI — M2

Le séminaire s'est tenue le 25 août 2016 dans l'Amphi 5 de l'Université du Havre. Les deux séances se sont très bien déroulées, les intervenants étaient passionnés et leurs interventions intéressantes et pertinentes ont suscitées un débat. En effet, la conférence-débat organisée par les étudiants de Master 1 Échanges avec l'Asie, par ailleurs le séminaire animé une étudiante de première année, qui a invité le président et la doyenne de l'université à prononcer leurs discours. Sur ce, les séances ont été présidé par Monsieur Darwis KHUDORI qui a eu l'honneur de présenter un discours de couverture.

Cependant, deux films documentaires nous ont été présentés sur les **Droits humains et business** et sur l'intervention d'un parlementaire français à l'ensemblée nationale qui dénoncé la complicité de l'Etat français dans les affaires économiques avec les pays qui ne respectent pas le droit de l'homme. Le combat de **l'Amnesty International** est de faire respecter le droit violé par les multinationales en le dénonçant et en forçant l'Etat à les légiféré, et les faire respecter les droits humains.

En effet, dans la notion de droit privé, il est important de distinguer la notion d'éthique à d'autres notions voisines celles de morale, de droit et d'équité.

L'éthique est l'ensemble des principes moraux qui indiquent comment une personne doit être, doit se comporter et doit agir à l'égard des autres. Au niveau des entreprises ; l'éthique il peut servir des rapports entre l'entreprise et l'administration, entre l'entreprise et ses salariés, entre l'entreprise et ses partenaires, entre l'entreprise et ses concurrents ou encore entre l'entreprise et ses clients.

Du point de vue économique, la géopolitique et les affaires vont ensemble ce qui explique l'emprise des Etats sur le commerce international. L'addition dans un pays d'un service commercial d'ambassade augmente les exportations vers ce pays de 6 à 10 %. Une visite d'un chef d'Etat dans un autre pays élève en moyenne les exportations de 8 à 10%.

C'est ainsi que l'**Amnesty international -** crée en 1961 par Peter **Benenson** lutte pour faire respecter les droits humains dans les affaires et business. Sachant que les défenseurs des droits n'ont pas accès aux informations essentielles, alors les entreprises auront toujours le pouvoir politique et économique beaucoup plus grand que les individus et populations dont elles conditionnent la vie. Le Rôle des Normes Internationales c'est de fournir une assise aux sociétés internationales ; Le Rôle des Multinationales est d'appuyer le rôle des instances

internationales. L'importance du rôle des sociétés publiques axe de repère dans l'économie locale.

En outre, les entreprises ont des responsabilités économique et financière (partager équitablement), sociale envers les salariés (prendre soi), sociétale et environnementale (Ne pas nuire), politique (coopérer), philanthropie (donner), et extraordinaire. Toutes les multinationales affirment respecter les principes éthiques, les normes et les lois des pays et localités ou elles opèrent. Elles se servent des pouvoir et politiques pour préserver et développer la compétitivité.

Mr. KIM Young II - Directeur du mouvement populaire pour la réunification de la Corée a soulevé quelques points sur les difficultés qu'ont les exilés Nord-Coréens en Russie. Ils sont maltraités dans des prisons et font des travaux forcés. Il y en a beaucoup qui meurent chaque jour.

En conclusion l'Ethique des Affaires dans le cadre d'une pratique professionnelle a développé certains points importants sur les droits de l'Homme, sur le progrès dans le respect de ses semblables. Il est important de permettre aux Etres humains de s'accomplir personnellement parce que nous assistons au retour de l'esclavage sous des formes modernes.

Justine PASCUAL — M2

Le vendredi 24 Mars à l'université du Havre, divers intervenants se sont exprimés sur l'éthique des affaires dans un monde soumis aux intérêts économiques et politiques.

La notion d'éthique, centrale à la discussion, est à distinguer des notions d'équité, de devoir et de morale. Équité est l'ensemble des principes moraux qui indiquent comment une personne doit se comporter envers les autres (sous trois aspects : analytique, normatique, appliquée). Morale est ensemble des principes qui sous entends les jugements et les pratiques dans la société et qui correspond aux principes de bien et de mal. L'équité est quant à elle fondée sur l'esprit de la loi. Le thème se retrouve dans l'idée du commerce équitable, démarche qui permet de développer le commerce tout en réduisant les inégalités. L'éthique peut être considérée comme une réflexion sur les moyens d'améliorer la société.

L'idée qui est souvent revenue au cours du débat est la nécessité de légiférer et changer les règles en matière d'éthique, mais aussi l'impuissance des acteurs face au système mondialisé. En effet, la réglementation actuelle est en décalage par rapport aux réalités de la mondialisation et du droit. Le monde est régit par le système économique et donc les États subissent également l'influence très forte des multinationales. L'éthique et ses comportements défendus par certains pays paraissent également être une notion qu'on supprime lorsque certains accords paraissent intéressants (relations France-Arabie Saoudite), ce qui peut décrédibiliser les acteurs qui prétendent se soucier de l'éthique. Certaines entreprises qui prônent des valeurs éthiques dans les pays développés semblent également assouplir celles-ci lorsqu'elles font des affaires en pays moins développés, considérés comme moins regardant.

Les différents scandales apparus ces dernières années (le Rana Plaza entre autres…) rappellent à tout le monde que la recherche du profit ne peut excuser les comportements jugés contraire à l'éthique. Les consommateurs et observateurs semblent s'impliquer de plus en plus dans les méthodes de fabrication/obtention des produits, ce qui a conduit les entreprises à développer des méthodes de RSE au fil des années. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Il semble également impossible d'arriver à des accords communs vu la difficulté de réagir de manière uniforme au niveau mondial et la difficulté de mettre en place un processus uniforme de gestion. Le rôle des normes internationales est donc de fournir une assise aux sociétés internationales mais il devient difficile de le faire dans le contexte sécuritaire et géopolitique actuel, soumis à la diplomatie économique. Ces normes deviennent donc peu audibles. Les

sociétés publiques, axes de repère dans l'économie locale, sont souvent également sous-estimées.

Cynthia PATER, ZHANG Xiaolei, ZHAO Mengjue — M2

L'éthique peut être définit comme l'ensemble des principes moraux qui indique comment une personne doit être, se comporter, agir à l'égard des Hommes. (À ne pas confondre avec le terme « morale »). Il n'existe pas d'éthique universelle, elle varie d'une société à l'autre. La notion d'éthique reste une notion difficile à définir dans la mesure où elle évolue dans le temps et dans l'espace. Il est clair que les intérêts des pays sont différents des intérêts des firmes multinationales il est donc très difficile dans la pratique d'imposer aux filiales de ces firmes une certaine éthique lorsque l'éthique n'est pas la même dans chaque pays. Les intérêts d'un pays rattrapent très vite les valeurs de ce même pays, il y a en effet un conflit permanent entre les intérêts et les valeurs, la France par exemple est un pays qui souhaite mettre ses valeurs en avant dans le commerce international (tous les pays ne le font pas) mais nos intérêts sont plus important que nos valeurs. Amnesty International joue un rôle important dans la défense des droits humains dans le monde et joue de son influence pour faire respecter les droits humains par les firmes multinationales. Les entreprises ont pris un avantage politique et économique très important et parfois plus grand que certains États où ces entreprises sont implantées. Il y a une inadaptation entre le droit et le pouvoir économique. La première responsabilité incombe aux États qui se doivent de protéger les droits humains mais qui se voient influencés par des multinationales. La responsabilité sociétale des entreprises intervient sur ces thèmes. Il devrait y avoir une obligation pour les pays de faire respecter les droits humains, aux entreprises de les respecter et que les sanctions soient effectuées. Il existe un certains nombres d'outils à disposition des entreprises pour les aider à respecter les droits humains et qui les accompagne dans la mise en pratique sur le terrain. Force est de constater que les droits humains ne sont pas respectés ni compris de la même façon sur la planète car les contextes sont très différents sur les thèmes religieux, culturels et juridiques. Quel est donc dans ces contextes l'attitude des entreprises qui s'implantent dans des pays où les contextes sont différents du pays d'origine de ces entreprises ? Une entreprise doit- elle refuser d'agir contrairement à ses valeurs et à ses fondamentaux ? Le risque étant pour celle-ci de perdre un marché. Les responsables politiques conscients des dangers pour l'humain doivent-il mener des campagnes contre les pays ne respectant pas les droits humains : quand cela peut représenter un risque pour l'économie même de leur pays. La solution serait peut-être que les entreprises fassent la démonstration de cette volonté de respecter les droits humains. Ils devraient alors analyser les risques pour les droits humains et faire en sorte d'y remédier. En ce qui concerne l'éthique dans l'entreprise : les entreprises ont évidemment des divergences sur la notion de valeur d'éthique même sur un même concept donc il va falloir jouer avec la culture locale pour que cette valeur d'éthique ne soit pas vu comme une contrainte absolue mais soit un mélange entre l'habitude locale et la norme éthique. Comment une entreprise peut-elle rester compétitive quand elle fait partie d'un groupe qui a instauré des valeurs alors que d'autres concurrents ne les respectent pas autant ou pas ? Cela représente évidemment un coût pour les entreprises de mettre en place au niveau mondial une organisation pour avoir le retour d'information sur les normes d'éthiques. Pour l'éthique c'est la conscience de chacun qui est interpelé et non les normes juridiques proprement dites qui sont en cause. L'essence du Bouddhisme est la suivante : « si nous pouvons aider les autres, alors il faut le faire ; si nous ne pouvons pas les aider alors il nous faut au moins nous retenir de leur faire du tort. » Ceci est l'essence de la conduite d'une vie éthique.

Marie PESAVENTO, Fanny WILLAUME — M1

Le séminaire de la semaine de l'Asie avait pour thème principal, trois notions clés : l'entreprise, la politique et l'éthique. Pour discuter autour de ces thèmes, sept intervenants et deux discussants (Monsieur Patrick Lemarie et Monsieur Gourmo Lo) ont été invités à prendre la parole. Le président des séances était Monsieur Darwis Khudori, maître de conférences en langue et civilisation orientales à l'Université du Havre et directeur du Master Echanges avec l'Asie.

Monsieur Nasreddine EL Hage, docteur d'Etat en droit, enseignant de droit privé, de criminologie et de pénologie à l'Université du Havre et ancien responsable du diplôme Gestion de la formation professionnelle, a ouvert le séminaire avec sa conférence sur **la notion d'éthique et sa portée en droit des affaires**. Ce thème a été choisis car les discours tenus et les affaires en général restent contradictoires. C'est-à-dire que les Droits des Hommes ne sont pas toujours respectés, on peut prendre l'exemple de certains pays qui font alliance avec des régimes totalitaires. Les points principaux de cette conférence répondent aux questions suivantes : pourquoi ces contradictions ? A quoi sert l'éthique des affaires ? La démocratie et les Droits des Hommes sont-ils compatibles avec les affaires ?

Le deuxième intervenant est **Monsieur Pierre Bruno-Ruffini**, professeur de Sciences économiques à l'Université du Havre et enseignant d'économie internationale. Le thème de sa conférence est **la géopolitique et les affaires : l'empire des Etats sur le commerce international**. Il explique que le commerce international dépend tout d'abord de facteurs économiques tels que les différences internationales de productivité, l'influence des Etats dans le cadre de la politique économique national (protectionnisme). Dans cette conférence des concepts utiles sont cités comme par exemple l'intérêt national, la puissance, la diplomatie et la diplomatie économique. L'intérêt national renvoi aux préférences des nations en principe promues par le pouvoir politique, la puissance est le pouvoir des Etats sur la scène internationale, les rapports de force. La diplomatie est l'usage du dialogue, de la négociation et de la représentation dans les relations internationales. Et enfin la diplomatie économique est toutes les méthodes et actions grâce auxquelles les Etats tirent parti des relations économiques extérieures pour satisfaire leurs intérêts nationaux. La deuxième partie de cette conférence avait pour but de démontrer que les relations économiques extérieures étaient influencées par les facteurs géopolitiques.

Madame Sabine Gagnier, chargée de campagne « acteurs économiques et droits humains » de l'Amnesty International France était présente pour parler des **Droits humains et business : le respect des droits humains dans les affaires est-il facultatif ?** L'Amnesty international a été créé en 1961 par Peter Benenson et a reçu en 1977 le prix Nobel de la Paix. Madame Gagnier a tout d'abord tenu à préciser certains points : les entreprises ont un pouvoir politique et économique beaucoup plus grand que les individus et populations dont elles conditionnent la vie, la réglementation des entreprises multinationales se trouve en décalage par rapport aux réalités de la mondialisation et du droit, les états ne satisfont à leur obligation de protéger les droits humains et subissent l'influence des multinationales, et enfin, les détenteurs de droits n'ont pas accès aux informations essentielles. La seconde partie de la conférence porte sur les différents outils juridiques, c'est-à-dire le droit dur et le droit souple. Le droit dur concerne la convention de l'OIT, les textes européens, et les textes nationaux (loi des Nouvelles Régulations Economique 2001). Le droit souple renvoi plutôt à la Charte internationale des DH : DUDH, PIDCP, à la déclaration de l'OIT, aux principes directeurs des nations Unies : protéger, respecter, réparer, au pacte mondial, et aux principes directeurs de l'OCDE. Pour conclure cette conférence Madame Gagnier suggère des méthodes pour aller vers plus d'éthique, un exemple est la mise en place d'une réglementation plus forte (traité international sur le devoir et la vigilance des multinationales).

Monsieur Jean Yves Morin, directeur des risques General Electric Capital France, chargé de cours de Stratégie et financement de projet d'entreprise en Asie au Master Echanges avec l'Asie du Havre, est le 4e intervenant. **Sa conférence traite du thème de l'homogénéisation des approches internationales des valeurs d'éthique et Ethique de concurrence**. Les points importants à retenir sont :

- La difficulté de réagir de manière uniforme c'est-à-dire : la complexité de mise en place d'un processus uniforme de gestion, ainsi que la compréhension nécessaire des enjeux sur différentes cultures et enfin la difficulté de mettre en place un cadre de suivi et de contrôle sans aller à l'encontre du local.
    - La compétitivité internationale et les différences culturelles : le poids et coût de processus, les limites de la vision homogène, la compréhension et l'application des valeurs d'éthiques, et la difficulté de communiquer d'une seule voix.
    - Le rôle des normes internationales : il s'agit de fournir une assise aux sociétés internationales, de régler la problématique actuelle du contexte géopolitique et sécuritaire. Néanmoins ce rôle est peu audible et difficile.
    - Le rôle des multinationales : elles doivent appuyer le rôle des instances internationales, avoir une vision interne globale et homogène. Cependant il faut pouvoir gérer ce coût économique et les distorsions de concurrence possible.
    - D'où l'importance du rôle des sociétés publiques : elles sont comme des axes de repère dans l'économie locale, et appui des politiques publiques.

Monsieur Hervé Lodo, docteur en Economie, chercheur associé à l'ESSEC Business School – programme Companies and Development- CODEV- et consultant en RSE/DD a donnée une conférence sur le thème des **RSE et enjeux géostratégiques des Etas et multinationales en Afrique**. Dans cette conférence il précise qu'il existe différents types de responsabilité au niveau des entreprises :

- La responsabilité économique et financière « partager équitablement » : impôts et taxes, choix d'investissement, partage de la valeur.
- La responsabilité sociale envers les salariés « prendre soin » : condition de travail, diversité, dialogue interculturel, formation professionnelle, accompagnement des licenciements.
- La responsabilité sociétale et environnementale : utilité sociale du bien ou du service concerné, déduction et réparation des dommages directs et indirects sur l'environnement naturel et humain, maximisation de la qualité des relations avec les sous-traitants et fournisseurs.
- La responsabilité politique : Gouvernance d'entreprise.
- La philanthropie.
- La responsabilité extraordinaire « donner aide d'urgence ».

Les autres points importants de cette conférence sont :

- L'environnement institutionnel favorable à la RSE incluant la ratification et mise en œuvre des conventions internationales qui traitent de la RSE/DD, la stratégie communautaire nationale et régionale d'accueil des investisseurs, le dispositif judiciaire crédible et l'expertise en négociation et en finance/ fiscalité, et enfin la société civile capable de se poser en partie prenante crédible.
- Les Pouvoirs des multinationales étrangères en Afrique, c'est-à-dire l'exposition et la dépendance des pays africains vis à vis des multinationales, le rôle majeur des paradis

fiscaux (centre extraterritoriaux), et le rôle majeur des Etats d'origine en fonction de leur puissance.

- L'instrumentalisation des engagement RSE par les Etats puissant et leurs multinationales concernant la France, le Canada, la Chine et l'Afrique.

En conclusion de cette conférence, nous pouvons noter que toutes les multinationales affirment respecter les principes éthiques, les normes et lois des pays, et localités où elles opèrent, jusqu'à ce qu'elles se fassent attraper. Les principes éthiques sont comme des idéaux vers lesquels on tend au quotidien.

Monsieur Kim Young Il, exilé politique de la Corée du Nord en Corée du Sud et directeur du mouvement populaire pour la réunification de la Corée est intervenu avec sa conférence **On global North Korean labour exploitation driven by governmental and economical interest**. Plusieurs points sont énoncés, tout d'abord l'exploitation de la Corée du Nord et des revenus étrangers. Il faut savoir que la Corée du Nord débourse plus de dix milliards de dollars dans les dépenses militaires, notamment avec la quatrième expérience nucléaire faite le 16 janvier 2016. Le second point est le recensement des Nord-Coréens travaillant à l'étranger. Quelques Nord-Coréens partent à l'étranger pour gagner de l'argent, c'est le cas pour la Russie. Les conditions de travail et de rémunérations sont désastreuses, car leur gouvernement ne les paie pas correctement. Ces travailleurs risquent de se faire arrêter pour s'être échappé, et finiront en prison. Un autre problème est que la police russe et le département Nord-coréen de la sécurité collaborent pour arrêter les fuyards. Le dernier point à ajouter est que les Nord-Coréens qui ne parlent pas russe ont tendance à être sujet au trafic humain, et certaines personnes sont même renvoyées de force en Corée du Nord alors qu'ils sont mariés et ont des enfants en Russie.

Le dernier intervenant, **Monsieur Patrick Lemarie**, professionnel d'entreprise Formation Management Traduction, enseignant de Business Ethics en Licence Mangement International à l'Université du Havre, a donné une conférence sur le sujet des **considérations sur l'Ethique des Affaires dans le cadre d'une pratique professionnelle**. Cette conférence souligne les disparités croissantes, le retour de l'esclavage sous des formes modernes, le fait que les ressources naturelles ne profitent pas toujours aux populations. La conclusion est qu'il faut savoir modérer nos appétits pour respecter nos semblables, savoir faire preuve d'altruisme et d'éthique.

Olga PUGACH — M2

Le séminaire-débat qui a eu lieu le 25/03/16 était très riche de l'information très utile pour chaque personne. Voici un petit résume de ce que j'ai retenu le plus essentiel.

L'éthique des affaires de ce que j'ai compris a une définition qu'on peut nommer comme l'éthique appliquée, qui regroupe des considérations modernes et aborde les questions sociales, commerciales et environnementales. Elle se fixe surtout sur la question des principes moraux dans les beaucoup de domaines économiques et sociaux. On peut distinguer 2 approches de l'éthique des affaires: normative (les concepts de la morale) et l'approche « européenne ».

De quoi dépend le commerce international ? Le pouvoir (le pouvoir des états sur la scène internationale). Les « biens de puissance » dans le commerce international (exportations d'armes ; USA, Russie, Chine, France) et matières premières. La diplomatie (l'usage du dialogue, de la négociation). La diplomatie économique : les instruments sont proactifs et réactifs.

En écoutant Sabine Gagnier de l'AMNESTY International par rapport à la **déclaration universelle des droits de l'homme** je peux faire l'analyse suivant : les entreprises ont un

pouvoir politique et économique beaucoup plus grand que les individus et populations dont elles conditionnent la vie ; la réglementation des entreprises multinationales se trouve en décalage par rapport aux réalités de la mondialisation et du droit ; les états ne satisfont à leur obligation de protéger les droits humaines et subissent l'influence des multinationales ; les détenteurs de droits n'ont pas accès aux informations essentielles.

J'ai aussi appris le rôle Internationales (fournir une assise aux sociétés internationales, problématique actuelle du contexte géopolitique et sécuritaire, rôle peu audible et difficile) et Multinationales (appuyer le rôle des instances internationales, vision interne globale et homogène, mais cout économique à gérer, distorsions de concurrence possible). Je pouvais continuer à écrire encore beaucoup de choses qui ont attiré mon attention, mais on a la limite de texte pour décrire nos idées, donc je m'arrête ici et je voudrais remercier tous les gens qui sont venus pour cette conférence.

Mohamed SALL, TIAN Rui, ZHAO Mengning, ZHAO Wenjun — M1

La semaine de l'Asie a été une très bonne initiative et très enrichissante et les conférences débat ont été de qualité et les sujets très intéressantes et d'actualité.

Dans le contexte actuel ou la mondialisation a favorisé l'ouverture des marchés, la standardisation des normes de qualités, d'éthiques etc., et le rapprochement des états ceci accentué par la révolution numérique plus précisément des nouvelles technologies informations et communications (NTIC) ou l'information circule à grande vitesse les entreprises et les états ont beaucoup plus intérêt à se soucier de leurs images.

L'éthique et la moralité entrent en scène très souvent et les entreprises ou grand entreprises, peut on les appelés ainsi les états, se soucient plus de leurs images.

L'éthique pouvant être définie comme l'ensemble des principes moraux qui sont à la base de la conduite de quelqu'un ou d'une entité, sauf que dans la plus part des cas les intérêts économiques l'emportent et pèsent plus lourd ce qui est souvent un paradoxe dans la politique adopté par ses entités. Les discours et la réalité sont souvent contradictoires et le respect des grands principes internationaux sont négligés.

La deuxième intervention a porté sur l'effet de la géopolitique sur le commerce international.

De nos jours les l'états sont devenues les premiers Ambassadeurs des grandes multi nationales chaque visite d'état officielle est une occasion pour signer de nouveaux contrat commerciaux ceci accentué par les visites présidentielles qui sont souvent très favorables aux entreprises pour signer des contrats.

La géopolitique pouvant être défini comme l'effet de la géographie humaine et matériel sur la politique internationale et les relations internationaux.

Les grandes multinationales sont emportées par les politiques nationales de leurs états

Et ils ont plus en plus de mal à s'en dissocié.

Certains états qui prônent certaines valeurs tels que la démocratie, le respect des chartes d'éthiques et les grands principes internationaux tels que (droits de l'homme, droit du travail, protection de l'environnement, bonne gouvernance, gestion

Transparente, lutte contre la corruption… se retrouvent en contradiction avec les valeurs qu'elles prônent ce qui constitue un paradoxe et la réalité est souvent en désaccord avec les discours officiels. Les intérêts économiques colossaux l'emportent sur ses valeurs éthiques et morales entre autre nous pouvons prendre l'exemple du gouvernement français qui entretien de très bon rapport commerciaux et même politique avec le royaume d'Arabie Saoudite qui incarne une politique et une philosophie autre que celle défendu par l'état Français. Il n'est

pas du tout facile pour les gouvernements de rester impartial dans ce contexte de ralentissement économique mondial ou les états sont devenus de grand entreprise quand les intérêts économiques priment sur les valeurs éthiques.

Le rôle des organisations non gouvernementales est d'autant plus important en ses temps instabilité international ou la géopolitique internationale est d'autant plus bouleversée.

Les entreprises ont un pourvoir politique et économique beaucoup plus grand que les individus et populations dont elles conditionnent la vie.

La réglementation des entreprises multinationales se trouve en décalage par rapport aux réalités de la mondialisation et du droit ; tels-que décrit par Mr Hervé Labo dans son intervention sur les RSE et enjeux géostratégiques des états et multinationales.

Les injustices sociales et les dérapages de certains organismes sont le plus souvent passés sous les radars, d'ou le rôle essentiel d'organismes tels-qu'Amnesty international qui lutte contre les violations de tous les droits humains : torture, peine de mort, personne en danger, privation des libertés d'expressions etc pour plus équité et de justice dans le monde.

Mary VERINES — M2

La Conférence du 25 Mars 2016 tenue à l'Université du Havre par des professionnels a permis d'ouvrir le débat sur certaines contradictions qui forment notre monde actuel, entre autre, la question de l'éthique des affaires à l'épreuve des intérêts économiques et politiques. En effet, à une époque où l'on connaît encore des conditions de travail très défavorables dans certaines parties du monde, des boycotts ou des activités qui nuisent à la santé de la population locale, la question du respect des chartes d'éthiques par les entreprises remonte à la surface. L'éthique est une notion qui reste proche de celle de la morale où l'éthique de l'individu concerne la question de déontologie, celle appliquée par les professions de médecins, avocats, architectes ou journalistes et où l'éthique des entreprises concerne à leur tour les rapports entre celle-ci et ses parties prenantes que sont ses salariés, ses concurrents ou ses clients.

En termes de Droit, l'éthique des affaires va concerner l'obligation des loyautés pour ces entreprises telles le sont les déclarations à caractère fiscal applicables, loyauté exigée pendant la validité des contrats de travail. Les chartes d'éthiques éditées par les multinationales et encadrées par la loi énoncent les limites aux ententes illicites ou publicités mensongères par exemple. L'application de l'éthique dans les affaires est ainsi régie par les instances professionnelles, administratives et judiciaires. La particularité de l'éthique ? Ce terme n'apparaît nulle part dans le Droit français.

D'un autre côté, les fondamentaux du commerce international qui nous permettent de comprendre les motivations des échanges économiques entre les pays évoquent seuls des motifs économiques mais qu'en est-il des autres déterminants ? La question politique est en effet non négligeable comme dans le cas de l'importation de sucre de Cuba par l'URSS pour aider ce dernier. Il est tout aussi censé d'essayer de comprendre comment se combine l'influence des Etats dans les échanges ; en effet les entreprises ont-elles toujours les mêmes intérêts que les gouvernements ?

Amnesty International, pour la protection des droits humains, part des droits civils et politiques pour les élargir aux droits économiques, sociaux et culturels. En effet, ces droits sont sollicités dans le cas par exemple de Bopal en Inde où une explosion liée à une fuite de gaz a impacté 500 000 personnes et dont une majorité n'a pas été indemnisée ou encore dans le cas des déversements de déchets pétroliers survenus en Côte d'ivoire en 2012 dont la société à l'origine du désastre a été tenue non responsable mais dont le sous-traitant a subi les poursuites judiciaires. L'éthique des affaires soulève donc la question de la responsabilité des

multinationales. Cependant, un constat établit que les cent premières puissances mondiales sont des entreprises au pouvoir politique et économique très grand, parfois plus que les Etats où elles sont implantées. On assiste ainsi à une inadaptation entre droit et pouvoir économique, mais les Etats se doivent de protéger les droits humains, ou les multinationales en abuseront, comme dans le cas des conditions déplorables des ouvriers travaillant pour Nike au Bangladesh.

Dans l'éthique des affaires, la question de la transparence régie par les textes européens est essentielle pour minimiser les impacts environnementaux et sociaux comme dans le cas de la société ayant vendu du pétrole à Total et Shell sans ne jamais avoir dévoilé le contenu des déchets déversés au cœur de la population. Alors, où s'arrête le droit d'ingérence ?

La question de l'éthique dans les affaires se pose également et surtout lorsque l'on considère la course à la concurrence à laquelle se vouent les entreprises, dont l'objectif ultime est le profit, l'argent, l'objectif économique. Mais qu'en serait-il si les objectifs des multinationales étaient d'ordre social ? Et si l'on ne parlait plus en termes d'objectifs finaux mais en termes de moyens, socialement responsables ? Le problème se situe dans l'homogénéisation de ces valeurs, puisque lorsqu'elles ne sont pas appliquées par tous, vont impacter celles qui les respectent. D'où l'obstacle qu'est la concurrence à la bonne éthique dans les affaires.

La difficulté des multinationales est d'agir de manière uniforme dans les nombreux pays où elles sont implantées, puisque chaque culture locale a une compréhension des normes imposées bien à elle. Il est donc essentiel d'utiliser l'outil de reporting pour sanctionner pénalement les violations des normes mais surtout d'être conscient des divergences sur les valeurs d'éthique et de jouer avec la culture locale pour que ces valeurs soient un mélange entre habitude locale et norme théorique et non vue comme une réelle contrainte.

Bien que l'éthique dans les affaires suscite toujours de grands débats, il est à noter que cette notion prend une valeur considérable et pèse de plus en plus lourd dans le quotidien des multinationales, ces dernières se montrant toujours plus socialement responsables, notamment pour parfaire leur image. Ceci dit, lorsqu'une entreprise a pour Marché le monde entier, la question d'éthique reste très complexe.